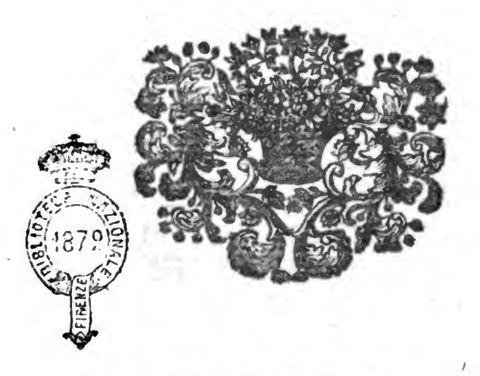
JESUS-CHRIST SOUS L'ANATHEME ET L'EXCOMMUNICATION

Gudver



JESUS-CHRIST
SOUS
L'ANATHEME
ET
L'EXCOMMUNICATION.



A AMSTERDAM,
Chez NICOLAS POTIER, Libraire.

M D CC XXXI.

PREFACE.

ON ne sauroit trop louer la piété des Fideles qui s'appliquent à honorer la Passion de JESUS-CHRIST & les differentes circonstances de ce Mystere. Mais peu font attention à une des circonstances très-digne de leur vénération: c'est que JESUS-CHRIST par l'arrêt de mort porté par les Princes des Prêtres a été excommunié & retranché du peuple de Dieu.

La Sentence de mort portée par les Prêtres dans l'ancienne Loi, emportoit avec soi la peine de l'excommunication; ceux qui étoient ainsi condamnés étoient retranchés du peuple de Dieu & de la terre des Vivans: ce sont les expressions de la loi cent fois répétées dans l'ancien Testament. C'étoit l'autorité Ecclesiastique qui ordinairement condamnoit à mort. Un homme condamné à mort étoit anathême; on le conduisoit hors du camp ou hors de la Ville, pour marquer qu'on le séparoit du peuple saint, comme on le faisoit aussi à l'égard des lépreux. Cela est encore plus clair par rapport au supplice de la Croix, comme on le voit par les paroles du 21. Chapitre du Deuteronome citées par S. Paul aux Gal. 3. Celui qui étoit pendu au bois étoit maudit de Dieu; & il étoit ordonné de ne le laisser pas ainsi exposé, mais de l'ensevelir le même jour, afin,

ajoute l'Ecriture, de ne pas souiller la terre que Dieu avoit donnée à son peuple. S. Paul dans l'Epitre aux Hébreux Ch. 13. suppose que Jesus-Christ a été traité en excommunié, ayant souffert la mort hors de Jerusalem; & il exhorte les Hébreux par son exemple à subir la même peine, en leur disant: *Sortons donc aussi hors du camp, & allons à lui chargés de la même ignominie que lui*: c'est-à-dire, de l'excommunication dont les Chefs de la Synagogue avoient frappé Jesus-Christ & ceux d'entre les Juifs qui le reconnoissoient pour le Messie. Le Sauveur a marqué nettement cette circonstance de sa Passion au Chapitre 12. de S. Marc dans la parabole des Architectes: *La pierre que les Architectes ont rejettée, est devenue la pierre principale de l'angle*; & dans celle des vignerons qui jetterent le fils du Pere de famille, c'est-à-dire Jesus-Christ hors de la vigne, & le tuerent, marquant par là qu'il devoit être retranché de la Communion du peuple de Dieu, & mis à mort en l'état d'un excommunié. Cet état avoit été figuré par le bouc émissaire chassé par l'ordre du Grand-prêtre hors du camp dans le desert chargé des péchés de tout le peuple. Et il étoit de l'ordre que Dieu avoit établi pour satisfaire à sa Justice dans le rachat de l'homme; que Jesus-Christ portât la peine de l'excommunication qu'Adam avoit attirée par son péché sur soi & sur sa posterité.

C'est

V

C'eſt cet état ſi ſurprenant de Jeſus-Chriſt; condamné dans ſa perſonne par les Princes des Prêtres de l'ancienne loi, & frappé de l'anathême & de l'excommunication, que l'on préſente dans cet Ecrit à la piété des fideles. Enſuite on leur préſente le même J. C. condamné de nouveau dans ſa Vérité, & excommunié dans ſes défenſeurs par un grand nombre des Pontifes de la loi nouvelle, dans la Conſtitution *Unigenitus*. L'on fait voir que l'autorité des Pontifes de la loi ancienne étoit divine; que Dieu au 17 Chapitre du Deuteronome avoit ordonné ſous peine de mort de ſe ſoumettre au jugement du Souverain Pontife; que cependant c'eſt un Souverain Pontife qui a condamné Jeſus-Chriſt, & que les Juifs qui ont conſenti à ſa mort & qui ſe ſont ſoumis à ce jugement injuſte, ſont devenus coupables du plus grand de tous les crimes. D'où l'on conclut que ceux qui ſont revêtus de l'autorité la plus legitime, peuvent quelquefois en abuſer, & qu'alors c'eſt un crime de s'y ſoumettre. On fait enſuite le parallele du jugement de Caïphe contre Jeſus-Chriſt avec la Conſtitution *Unigenitus* de Clement XI. & l'on montre que comme Caïphe a condamné & excommunié Jeſus-Chriſt dans ſa perſonne, Clement XI. l'a condamné de nouveau dans ſa vérité, & excommunié dans ſes membres en la perſonne des défenſeurs de la verité, & que ceux

 qui

qui reçoivent la Conſtitution ſont coupables & imitent la prévarication des Juifs, qui conſentirent à la condamnation de Jeſus-Chriſt.

L'on n'a pas deſſein dans cet Ecrit d'affoiblir le reſpect & l'obéïſſance que les fideles doivent au Pape & aux Evêques dont on reconnoît & on reſpecte l'autorité émanée de Dieu même, mais ſeulement de diſſiper l'illuſion que leur font les Conſtitutionnaires par l'autorité apparente dont la Conſtitution ſemble revêtue, & d'arrêter le progrés de la ſéduction & du myſtere d'iniquité qui s'opere dans le ſein de l'Egliſe même, dans ce malheureux tems où nous ſommes avertis que la Paſſion de Jeſus-Chriſt ſe renouvelle.

L'on a prouvé dans quantités d'écrits ſolides, qui ſont demeurés ſans replique, que Dieu a établi des regles immuables, que les Evêques, les Papes & les Conciles mêmes ſont obligés de ſuivre dans leurs déciſions; que toutes ces regles ſaintes ont été violées dans l'affaire de la Conſtitution, & que par conſéquent elle ne peut jamais être regardée comme une Loi de l'Egliſe. L'on a démontré que c'eſt faute d'avoir obſervé ces regles que pluſieurs Papes avec le plus grand nombre des Evêques, que des Conciles mêmes fort nombreux ont décidé en faveur de l'erreur. Mais les ſimples fideles, ou ne liſent point ces Ecrits, ou ne ſont pas capables de les entendre; & ainſi la plûpart ſont ſéduits

par

par les noms du Pape & des Evêques dont émane la Conſtitution, & par la crainte de l'excommunication qu'elle prononce contre ceux qui refuſeront de la recevoir. On les trompe en les aſſurant avec une hardieſſe pleine d'ignorance que les Pontifes ſont toujours infaillibles dans leurs déciſions, lors même qu'ils agiſſent par paſſion & dans l'aveuglement. *a* D'autres leur diſent, que quand même le Pape & les Evêques ſe tromperoient, ils ſont néanmoins obligés de leur obéïr, & qu'on ne peut jamais pécher en obéïſſant *b* à ſes Superieurs. Comment les ſimples pourront-ils ſe défendre de la ſéduction, & reconoître la fauſſeté de ces principes erronés par leſquels on en impoſe à leur crédulité? En voici un moyen facile que l'on préſente dans cet Ecrit. Le Souverain Pontiſe, les Princes des Prêtres & les Senateurs étoient revêtus de l'autorité de Dieu même pour juger des matieres de la Religion: Dieu avoit ordonné de mettre à mort quiconque refuſeroit de ſe ſoumetre à leur jugement. Ils étoient les vignerons à qui le Pere de famille avoit confié le ſoin de ſa vigne, & les Architectes à qui il avoit donné commiſſion de bâtir ſa maiſon. Ils ont condamné Jeſus-Chriſt à mort & ceux qui le reconnoiſſoient pour le Meſſie: en quoi ils ont commis la

 plus

a Catéchiſme du P. de Genes Jéſuite, M. de Soiſſons 3. Avert. p. 14. *b* M. de Soiſſons Lettre à une Dame.

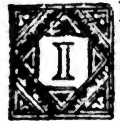
plus indignes des injustices, parce qu'ils ont agi par passion & dans l'ignorance. Il est donc faux que les Pontifes soient toujours infaillibles quand ils agissent par passion & dans l'aveuglement. Le peuple qui par soumission s'est soumis au jugement de ces Pontifes & qui a consenti à la mort de Jesus-Christ, a commis un horrible crime. Il est donc faux que l'on ne péche jamais en obéïssant à ses Superieurs, & qu'on leur doive toujours l'obéïssance. Ensuite si l'on demeure convaincu que Jesus-Christ a été condamné de nouveau dans sa Verité par la Constitution *Unigenitus*, & excommunié dans les défenseurs de cette verité; que Clement XI. & les Evêques ont violé toutes les regles des jugemens dans cette occasion, il sera aisé d'en conclurre que l'on commet un grand péché en acceptant ce Decret, & que ceux qui réfusent de s'y soumettre, n'ont pas plus à craindre d'encourir l'excommunication que l'Aveugle-né, les Disciples & la sainte Vierge, qui reconnoissoient Jesus-Christ pour le Messie, malgré le jugement des Pontifes & l'excommunication portée contre eux par les Princes des Prêtres.

Ceux qui méditeront sérieusement ces vérités, connoîtront que les maux de l'Eglise sont plus grands qu'on ne le pense; ils en seront touchés; ils prieront avec ardeur pour ses pressans besoins; ils rendront à Jesus-Christ dans cet état d'anathême, où il paroît encore au-

aujourd'hui dans sa vérité & dans ses membres; comme autrefois dans sa personne; ils lui rendront, dis-je, tous les hommages dont ils seront capables, & se porteront volontiers aux pratiques de piété qu'on leur propose dans cet Ecrit.

JESUS-CHRIST SOUS L'ANATHEME ET L'EXCOMMUNICATION.

Jesus-Christ condamné & excommunié par les Chefs de la Synagogue.



„ IL a fallu que Jesus-Christ fût en tout semblable à ses freres pour être envers Dieu un Pontife compatissant & fidele à son ministere, afin d'expier les péchés du peuple: car c'est de ses peines & de ses souffrances par lesquelles il a été tenté & éprouvé, qu'il tire la vertu & la force de sécourir ceux qui sont aussi tentés. *Hébr.* 2. 18.

„ Le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compatir à nos infirmités, ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hormis le péché. *Hébr.* 4. 15.

„ Jesus-Christ a souffert, vous laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas. 1 *Pet.* 2. 21.

Il est également clair & constant par ces paroles des Apôtres, par les autres Ecritures & par la Tradition, que Jesus-Christ n'est pas venu sur la terre uniquement pour expier nos péchés par ses souffrances, mais que

que ç'a été auſſi pour nous donner l'exemple : c'eſt pour cela qu'il s'eſt fait ſemblable à nous, afin que nous euſſions en ſa perſonne un modele que nous puiſſions imiter, & non pas ſeulement un modele ſans force & ſans vertu, mais un modele plein d'efficace, de qui découle la grace & l'onction ſur ceux qui lui ſont rendus conformes. C'eſt ainſi qu'afin de nous mériter la grace de marcher ſur ſes pas, & de ne pas nous laiſſer abattre dans les differentes épreuves dont la divine providence a voulu que nous profitaſſions, il a paſſé le premier par toutes ces épreuves.

Mais par la même raiſon qu'il a pris ſur lui toutes nos peines & nos infirmités, il a voulu auſſi que l'Egliſe, qui eſt ſon corps myſtique, portât avec lui toutes celles qu'il a endurées dans ſon corps naturel. Il a rendu tout commun entre lui & ſon Egliſe, afin que la reſſemblance entre le Chef & les membres fût parfaite. C'eſt pour cela qu'il ſe retrace dans cette Epouſe bien-aimée, & qu'il lui imprime tous les traits qu'il a lui-même portés, afin qu'elle honore & répréſente tous les états differens par leſquels il a paſſé pour la ſanctifier. Il faut remarquer qu'il y a certains états de Jeſus-Chriſt que l'Egliſe doit répréſenter en tout tems & dans tous ſes membres, & qu'il y en a d'autres qu'elle ne doit répréſenter que dans quelques-uns de ſes membres, ou dans quelques circonſtances des differens âges de ſa durée. La vie cachée par exemple qu'il a menée pendant trente années, occupé aux devoirs ordinaires de la Religion & de la vie civile, convient à tous les tems de l'Egliſe, & doit être imitée par tous les chrétiens. Sa vie publique, employée au miniſtere de la prédication, a été honorée par tous les hommes Apoſtoliques ; ſa vie commune avec les Apôtres l'a été par toutes les Communautés Eccleſiaſtiques ou Religieuſes ; ſa retraite dans un déſert l'a été par tan-

de ſaints Solitaires, qui ont autrefois peuplé les déſerts; les tourmens & la mort qu'il a enduré par la Sentence de Pilate & par les mains des ſoldats Romains, a été répréſentée par les Martyrs qui ont ſouffert ſous les Princes payens, &c.

Tout le monde apperçoit du premier coup d'œil tous ces differens rapports qui ſe rencontrent entre l'Epoux & l'Epouſe; mais il y a certains traits auſquels on ne fait pas aſſez d'attention, & dont on n'oſe pas même enviſager la reſſemblance, parce qu'on ne comprend point aſſez l'étendue du Myſtere de J. C. & de ſon Egliſe, & la parfaite conformité qui doit ſe trouver entre elle & ſon divin Epoux. Jeſus-Chriſt a été condamné par Caïphe & par les Princes des Prêtres Chefs de la Religion; il a été rejetté par le peuple après l'arrêt de mort prononcé par Caïphe. Doit-il donc ſe trouver un tems dans l'Egliſe où J. C. ſoit de nouveau condamné, non par l'Egliſe qui eſt toujours ſainte & animée de ſon eſprit, mais par un grand nombre de ſes Chefs, & où Jeſus-Chriſt ſoit abandonné dans ſa vérité & dans ſes plus ſaintes maximes par une multitude de chrétiens, du nombre de ceux-là même qui ſont dans la Communion de l'Egliſe? Avant que de traiter cette queſtion, & de faire enviſager ce grand & incroyable évenement, arrêtons-nous un moment à conſiderer cette derniere circonſtance de la Paſſion en elle-même.

Tout le monde eſt frappé de l'état d'humiliation où ſe trouva le Sauveur du monde lors qu'il fut arrêté, interrogé, & condamné comme un impoſteur & un blaſphémateur par le Souverain Pontife, par les Princes des Prêtres & par les Senateurs des Juifs. L'on eſt étonné, & même indigné de voir tout le peuple qui juſques là avoit marqué tant d'eſtime & de zele pour lui demander par des cris redoublés ſa mort: *Tolle, tolle,*

cru-

crucifige eum. Peu cependant comprennent la grandeur de cette humiliation; peu pénetrent les causes & les motifs du changement subit de ce peuple qui demande sa mort. Accoutumés que nous sommes à regarder les Juifs comme les plus méchans des hommes & des gens maudits de Dieu, nous nous contentons de détester le crime & des Prêtres & du peuple, sans porter nos vues plus loin.

Mais si l'on fait attention que les Juifs étoient la nation sainte, le peuple chéri de Dieu, & séparé de tous les autres peuples pour lui être consacré par un culte particulier, peuple qui étoit seul en possession de la véritable Religion, & l'unique dépositaire de toutes les promesses: si l'on considere que les Pontifes étoient par l'institution de Dieu les Chefs de la Religion, que toute l'autorité résidoit dans le Grand-prêtre pour juger en dernier ressort, & que Dieu a avoit ordonné de mettre à mort quiconque refuseroit de se soumettre à son jugement; si d'ailleurs on fait réflexion que J. C. étoit Juif, sujet, parce qu'il le vouloit ainsi, à la Loi de Moïse, soumis aux Pontifes, faisant profession de la même Religion, sur-tout si l'on conçoit que la Sentence prononcée par le Grand Prêtre emportoit avec soi la peine de l'excommunication; si dis-je, l'on fait une sérieuse attention à toutes ces choses, l'on comprendra que la situation où se trouva alors le Sauveur, étoit tout autrement humiliante qu'on ne se la répresente ordinairement, puisque par la Sentence de mort prononcée contre lui par Caïphe, il étoit retranché du peuple de Dieu & frappé du glaive de l'excommunication la plus terrible. En effet, il éprouva aussi-tôt toutes les suites de l'excommunication: il se vit abandonné par tout le peuple. Ce peuple qui, malgré l'envie, la haine & les déclamations

a Deut. 17. 8. & suiv.

tions calomnieuses des Pharisiens contre Jesus-Christ ne laissoit pas de le suivre & de le reconnoître pour le Messie, après la Sentence prononcée par le Grand Prêtre, se croit obligé de l'abandonner; & au lieu des acclamations de joie qu'il faisoit retentir deux jours auparavant en criant honneur & gloire au Fils de David, il se trouve forcé par esprit de soumission pour le jugement de son Superieur de crier, *Tolle*, *tolle*, *crucifige*.

Ne passons pas legerement sur cette circonstance de la Passion. L'on n'attribue ordinairement ce changement de conduite dans ce peuple qu'à sa légereté & à son mauvais fond; & il y en avoit certainement: mais il faut convenir qu'il y avoit un autre mobile & une raison plus pressante de ce changement. Il faut mettre une grande difference entre les motifs qui faisoient agir les Pharisiens & les Pontifes & ceux qui remuoient le peuple. L'envie, la haine & le faux zele agitoient les Pharisiens; les Pontifes étoient entraînés par les intrigues & le credit des Pharisiens & par des vues de politique; mais pour le peuple le motif le plus palpable qui le déterminoit, étoit le principe de l'obéïssance aveugle qu'il se croioit obligé de rendre au jugement des Pontifes. Dieu lui avoit ordonné sous peine de mort de se soumettre à leur jugement: Jesus-Christ lui-même avoit confirmé cette ordonnance en enseignant qu'il falloit faire tout ce que disoient ceux qui étoient assis sur la Chaire de Moïse.

Transportons-nous pour un moment à ce malheureux tems, que les simples fideles se placent avec le Peuple Juif au moment que J. C fut condamné par le Grand Prêtre. Quel parti chacun de nous auroit-il pris? Combien peut-être y en a-t-il qui auroient fait ce raisonnement: Jesus de Nazareth m'avoit paru jusques ici un Prophete; les miracles, la pureté de sa doctrine m'en avoient persuadé: mais je vois que tout ce qu'il

qu'il y a de plus saint & de plus respecté dans la Religion lui est opposé : les Pharisiens, ces hommes si Religieux, qui depuis plusieurs siécles sont la lumiere du monde, & le soutien du culte divin, l'ont déferé comme un enchanteur qui trompe le peuple par des prestiges & de faux miracles qu'il ne fait que par l'opération du démon; ils l'accusent d'être un destructeur & un violateur de la Loi; le Souverain Pontife, les Princes des Prêtres & nos Senateurs viennent de le déclarer un blasphémateur, de le condamner à mort & de l'excommunier. Tout le monde l'a abandonné: il ne reste plus que quelques-uns de ses Disciples & quelques femmes qui le suivent: quel parti faut-il que je prenne? Mais y a-t-il à balancer? Selon les principes que l'on fait tant valoir aujourd'hui, il faut suivre le plus grand nombre; il faut m'attacher à l'autorité que Dieu a lui-même établi pour juger les matieres de la Religion; il faut obéir à la Loi de Dieu, qui m'oblige sous peine de mort à me soumettre au jugement du Souverain Pontife. Je ne risque rien en suivant le parti d'obéïr à mes Superieurs; & je risque tout en réfusant de leur obéïr.

C'est sans doute par ce raisonnement si spécieux & si séduisant, & dont on fait un si grand abus dans ce tems de séduction, que le Sauveur du monde s'est vû abandonné de tout le peuple aprés la Sentence de Caïphe: quelle humiliation plus grande que celle de se voir réjetté par ses Pasteurs & ses Pontifes & par son propre peuple comme un impie & un ennemie déclaré de la Religion! & c'est celle qu'a éprouvé notre divin modele & notre Chef. C'est celle aussi qu'ont éprouvé avec lui ses premiers Disciples; ils étoient comme lui de la race & de la Religion Judaïque, sujets de la Synagogue & de ses Pontifes; comme lui ils ont été condamnés & traités en excommuniés; & S. Paul les exhorte

horte dans le troisiéme Chap. de l'Epitre aux Hébreux, d'aller à Jesus-Christ excommunié & mis à mort hors de Jerusalem, & de porter avec lui l'ignominie de l'excommunication : ne les separons donc point d'avec lui.

Mais s'il y a peu de personnes qui fassent attention à la grandeur de cette humiliation du Sauveur & à l'excommunication portée contre lui par la Sentence de Caïphe, il y en a encore moins qui comprennent la ressemblance que l'Eglise doit avoir avec lui en ce point. Cependant il faut que la conformité soit entiere, comme nous l'avons dit, entre l'Epoux & l'Epouse, & que tous les traits des mysteres de Jesus-Christ se retracent dans ses membres, qui sont aussi ceux de l'Eglise, où cette circonstance si importante de la Passion se renouvelle, & où Jesus-Christ soit de nouveau condamné & excommunié, non en sa personne, mais dans les Justes qui sont la plus noble portion & la partie essentielle de l'Eglise, & dans sa Vérité qui est sa dot & son patrimoine ; & cela non plus par les Chefs de la Synagogue, mais par les premiers Pasteurs & les Pontifes de cette même Eglise, & qu'en conséquence il se trouve abandonné par le peuple même. Mais sans aller chercher bien loin, n'est-ce pas ce mystere que nous voyons aujourd'hui avec douleur, s'opérer dans l'affaire de la Constitution *unigenitus*, qui condamne les vérités les plus précieuses & les plus essentielles de la Religion, & qui excommunie ses defenseurs. A la premiere lecture de cette Bulle, toutes les personnes tant soit peu instruites ont été épouvantées d'y voir la Foi ancienne proscrite, & tous les fondemens de la Religion renversés ; la foi en Jesus-Christ, la Toute-puissance de Dieu sur les cœurs, l'efficacité de la grace, le grand précepte de l'amour de Dieu, l'obligation de lui rapporter toutes ses actions & de les faire toutes pour son amour, la nécessité de l'aimer pour être justifié, l'insuffi-

ſuffiſance de la crainte pour changer le cœur ; la foibleſſe de la volonté de l'homme ; l'excellence de la loi nouvelle & l'impuiſſance de l'ancienne ; la lecture de l'Ecriture ſainte, les regles de la pénitence & l'ordre établi dans la Hierarchie pour le pouvoir des clefs : tout le monde, dis-je, a été épouvanté d'un tel renverſement, & chacun s'eſt recrié : Quoi donc, a-t-on dit, l'Egliſe a-t-elle changé de foi ? Le ſaint Pere a-t-il pu condamner les vérités que nous avons appriſes de l'Ecriture, des ſaints Peres, des Conciles, & que nous avons entendues prêcher juſques ici. Voilà ce que preſque tout le monde a penſé. Et qu'en devoit-on conclurre, ſinon que la Bulle étoit une horrible prévarication & devoit être rejettée avec horreur & avec indignation ? D'ailleurs en voyant la maniere irréguliere dont elle avoit été fabriquée & reçue, les intrigues, les artifices, les promeſſes, les ménaces, les récompenſes & les violences qu'on employoit pour lui donner du crédit, toutes les regles des jugemens qu'on y voyoit violées, le défaut d'examen, de liberté & d'unanimité, les contradictions palpables des Papes & des Evêques ſur le ſens de cette Bulle ; en voyant dis-je, toutes ces choſes, il étoit naturel a quiconque avoit tant ſoit peu de lumiere, de conclure qu'une Bulle ſi irréguliere, qui condamne les vérités les plus ſaintes de la Religion, & qui déclare excommuniés tous ceux qui oſeront d'orénavant les ſoutenir, étoit l'abomination de la déſolation dans le lieu ſaint, & que par cette Bulle le myſtere de Jeſus-Chriſt condamné & excommunié par les Princes des Prêtres ſe renouvelloit aujourd'hui. Mais peu ont compris ce myſtere qui s'opéroit ſous leurs yeux ; & la plûpart comme autrefois les Juifs, accablés par le poids de l'autorité, ont ſuccombé à la tentation & conſenti à la prévarication générale.

Si les Juifs du tems de Jesus-Christ avoient compris qu'il falloit que le Messie fût condamné par le grand Prêtre & par les Chefs de la Religion, ils se seroient bien donné de garde de consentir à sa mort. De même, si les chrétiens de nos jours avoient sû qu'il falloit que le mystere de Jesus-Christ, condamné & excommunié par les Princes des Prêtres se renouvellât un jour, qu'il fût de nouveau condamné dans sa vérité & dans ses membres par le Pape & par la multitude des Evêques. A l'arrivée d'une Bulle si affreuse, ils auroient été avertis de se mettre en garde, & ils auroient aisément apperçu que c'étoit ici le moment fatal où ce grand évenement s'accomplissoit; & loin d'accepter cet horrible Decret, ils l'auroient détesté & rejetté avec horreur.

Quoi! auroient-ils dit, les Pasteurs les plus appliqués, les Ecclesiastiques & les Religieux les plus saints, sont aujourd'hui exclus de tous les emplois, chassés, bannis, interdits, jettés dans des prisons, traités comme des excommuniés. On réfuse les Sacremens même à la mort à de pieux laïcs, & pourquoi? précisément parce qu'ils ne peuvent se résoudre à renoncer à la foi de leurs Peres, & qu'ils ont porté leurs plaintes à l'Eglise, & appellé au Concile general d'une Constitution qui renverse toute la Religion. Les voilà sous l'anathême, parce qu'ils soutiennent ce que condamne cette Bulle, *a* Qu'il ne reste à une ame qui a perdu Dieu & sa grace, que pauvreté, qu'indigence & que péché: *b* Que Dieu est tout puissant pour convertir & sauver qui il veut: *c* Qu'il n'y a point de charmes qui ne cedent aux charmes de la Grace: *d* Que l'on ne peut être que ténebres, qu'égarement & que péché sans la lumiere de la Foi, sans Jesus-Christ & sans la charité. *e* Qu'il n'y a nul péché sans l'amour de nous mêmes, comme

a 1 Prop. *b* Prop. 11. *c* Prop. 16. *d* Prop. 48. *e* Prop. 49.

comme nulle bonne œuvre ſans l'amour de Dieu : *f* Que la ſeule charité fait les actions chrétiennes chrétiennement en les rapportant à Dieu & à Jeſus-Chriſt : *g* Que Dieu ne couronne que la charité, que qui coure par une autre voie coure envain : *h* Que la crainte n'arrête que la main, & que le cœur demeure livré au péché, tant que l'amour de la Juſtice ne le conduit point : *i* Qu'il faut aller à Dieu par la foi & l'amour, & non pas avec des paſſions brutales ou par la ſeule crainte des bêtes : *k* Que l'Egliſe renferme les Juſtes de tous les tems : *l* Qu'il eſt de la ſageſſe d'un Confeſſeur de donner aux pécheurs le tems de ſe convertir, avant que de leur donner l'abſolution. Quoi ! l'on condamne aujourd'hui tant de ſaintes vérités, & l'on declare anathême ceux qui les défendent ! Qu'eſt-ce donc que cela, auroient-ils dit ? Ah ! c'eſt le myſtere de Jeſus-Chriſt, condamné & excommunié qui ſe retrace à nos yeux dans ſon Egliſe, l'on n'en peut plus douter.

Si les chrétiens de ce tems avoient compris ce plan de Dieu, ils ſe ſeroient bien donné de garde d'accepter jamais la Bulle : mais faute de l'avoir compris, ils ſe ſont contentés de deſirer qu'elle n'eût jamais paru, & d'avouer qu'elle ne valoit rien : mais accablés par le poids du Pontife Romain & des Evêques, & entraînés par les Phariſiens de nos jours, c'eſt-à-dire, par les Jéſuites & leurs adhérans qui ne leur prêchent que l'obéïſſance obſcure, ils ſont enfin tombés. Après tout, ont-ils dit comme autrefois le peuple Juif, le Pape & les Evêques ſont nos Superieurs, ils ont reçu de Dieu le droit de juger des matieres de la foi, je ne dois point me donner la peine d'examiner, s'ils ont ſuivi les regles canoniques en donnant ou en acceptant la Bulle : s'ils

 ſe

f Prop. 53. *g* Prop. 55. *h* Prop. 61. *i* Prop. 66. *k*. Prop. 72. *l* Prop. 87.

ſe contrediſent les uns les autres dans le ſens qu'ils lui donnent, ou ſi c'eſt la vérité qui eſt condamnée ; le plus court eſt de me ſoumettre avec une obéïſſance aveugle, & de renoncer à toutes mes lumieres. C'eſt ainſi que la plupart des fideles ſe ſont déterminés à accepter la Conſtitution ; & c'eſt par là que le myſtere de Jeſus-Chriſt condamné & excommunié par Caïphe, & abandonné par le peuple Juif, s'eſt retracé dans l'Egliſe.

Réponſe aux Objections.

Mais, dira quelqu'un, peut-on ſuppoſer ſans faire injure à l'Egliſe une pareille prévarication dans ſes Chefs & dans ſes Membres.

Ceux qui connoiſſent le plan des ſaintes Ecritures & de l'Egliſe, ne ſont nullement étonnés de ce triſte évenement, ils ont même prévu tous le malheurs que nous voyons arriver de nos jours. Le Cardinal de Cuſa dans ſa conjecture des tems à venir, nous a annoncé que dans le commencement de ce ſiécle, la Paſſion de Jeſus-Chriſt devoit ſe renouveller, qu'il devoit ſouffrir dans ſon corps myſtique, ce qu'il a autrefois ſouffert dans ſon corps naturel. Il prononce d'un ton de Prophete, qu'alors l'Egliſe paroîtra s'éteindre, que le Succeſſeur de Pierre & des Apôtres tomberont tous, que les Prédicateurs de la parole de Dieu fuïront ; & ce qui eſt bien remarquable, c'eſt qu'il marque préciſément que cette prédiction doit s'accomplir, entre les années 1700 & 1734. Ce ſavant & pieux Cardinal pouvoit-il rencontrer plus juſte ? Et en voyant les maux dont Egliſe eſt comme inondée, ne prendroit-on point ce que ce grand homme nous dit pour une véritable prophetie plutôt que pour une conjecture. Mais quoi qu'il en ſoit, & laiſſant à part les fondemens de ſon calcul,

calcul, il eſt du moins certain que ce Cardinal a cru que cela pouvoit arriver ſans vouloir faire injure à l'Egliſe. Ses Ecrits imprimés à Rome en 1452. & depuis à Paris & par tout ailleurs, n'ont reçu aucune contradiction. On les a lus depuis plus de deux cens ſoixante ans ſans en être ſcandaliſé, & ſans que perſonne ait réclamé. C'eſt-là un grand témoignage, & qui n'eſt pas même contredit à Rome, qu'il peut arriver dans l'Egliſe une prévarication de la part des Papes & des Evêques, auſſi étendue que celle que nous avons la douleur de voir aujourd'hui.

Mais ſi cela étoit, Dieu ne manqueroit-il point aux promeſſes qu'il à faites à ſon Egliſe, que les portes de l'Enfer ne pourroient rien contre elle, & qu'il ſeroit avec elle juſqu'à la conſommation des ſiécles ?

Point du tout, car le même Jeſus-Chriſt, ſans préjudice à ſes promeſſes, avertit qu'il devoit arriver un jour une ſéduction ſi grande, que les Elus même s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur ; que la foi doit devenir ſi rare, que lorſqu'il viendra, à peine en trouvera-t-il ſur la terre. S. Paul nous a appris qu'avant la venue de l'Antechriſt, il doit arriver une apoſtaſie preſque generale. Selon S. Jean dans l'Apocalipſe Chapitre 13. tous les habitans de la terre, dont les noms ne ſont pas écrits dans le Livre de vie de l'Agneau, adoreront la bête, c'eſt-à-dire, l'erreur. Elle arrivera donc cette ſéduction preſque generale ; & comment peut-elle arriver ſans que les Papes & les Evêques y prennent de part : car les peuples ne peuvent être ſéduits que les Paſteurs ſubalternes ne ſoient ſéduits eux-mêmes. C'eſt d'eux qu'ils reçoivent les inſtructions : mais comment les Paſteurs ſubalternes pourroient-ils être ſéduits ſans que les Evêques le fuſſent pareillement : c'eſt aux Evêques à les ordonner & à les approuver ; & ils n'approuveroient jamais des ſé-

ducteurs, si eux-mêmes n'étoient dans l'erreur. Mais si les Evêques sont séduits, comment le Pape accordera-t-il des Bulles à tant de séducteurs, si lui-même n'est séduit?

Il est donc constant que la grande séduction prédite dans l'Ecriture arrivera par le moyen des Pasteurs, ou du moins qu'ils y prendront part; & remarquez qu'alors ceux qui seront séduits, ne s'en appercevront pas; ils prendront l'erreur pour la verité, & la verité pour l'erreur. Ils auront même du zele pour l'établir, & ils croiront faire un sacrifice à Dieu en persécutant les défenseurs de la Verité. Et ne nous y trompons pas, ce tems de séduction ne semble-t-il pas arrivé, ou du moins n'y touchons-nous pas déja? Les Jésuites ont inondé toute la terre de leurs nouvelles erreurs; ils ont arraché de Clement XI. qu'ils avoient séduit & élevé dans leur doctrine monstrueuse, une Bulle qui érige en dogmes de foi leurs erreurs. Ils sont par tout les distributeurs des graces & des châtimens, depuis qu'ils se sont rendus les maîtres des Rois par la direction; ce sont eux qui disposent des Evêchés & des Abbayes, & ils ont grand soin de n'élever à ces dignités que des personnes qui leur sont dévouées. Après cela est-il difficile de comprendre comment il ont engagé les Princes & les Evêques à recevoir, à appuyer leur fatale Constitution, & à persécuter à outrance tous ceux qui attachés à la verité plus qu'à leur fortune, refusent de s'y soumettre. L'erreur cependant fait tous les jours de nouveaux progrès: on crie par tout au schisme, à l'hérésie; & comment les simples fideles se défendroient-ils de la séduction? Les Elus sans doute en seront préservés: c'est par eux pr cipalement que dans ce tems de la séduction l'Eglise conservera la vérité & la charité; ce qui suffit pour verifier la promesse de Jesus-Christ, *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siécles.*

En

En effet, nous voyons encore aujourd'hui malgré tous les efforts de la séduction, un bon nombre de Disciples fideles à Jesus-Christ. Il y en a parmi les successeurs des Apôtres, qui à l'exemple de saint Jean, le suivent jusques sur le Calvaire, & qui s'exposent géneresement à la persecution pour défendre la vérité aux dépens de tout. Il se trouve parmi les Senateurs des Nicodemes & des Gamaliels qui n'ont point consenti à sa mort, & des Josephs d'Arimathie & des saintes femmes qui lui rendent dans la personne de ses membres les services dont il a besoin. Il est vrai que le grand nombre est entraîné dans la séduction qui croît de jour en jour. Mais quelle lumiere, quelle grace & quelle force ne faut-il pas pour s'en défendre?

Il ne faut pas se dissimuler la grandeur du mal & jusqu'à quelle extremité il peut aller. Les efforts que font les Constitutionnaires pour arracher de la Cour une Declaration du Roi pour établir un Formulaire afin de faire recevoir la Constitution à tout le monde, doivent faire tout appréhender : car s'ils y réussissent jamais, la persécution sera générale : on fera main basse sur tous les Ecclesiastiques & les Religieux. On refusera les Sacremens même à la mort aux simples fideles à qui la conscience ne permettra pas de recevoir cette Constitution qu'on ne peut accepter sans abjurer sa Religion, & sans renoncer à la foi de l'Eglise. Plusieurs de ceux qui l'ont reçû en 1714. & 1720. ont crû mettre la foi à couvert par des explications & des sens forcés qu'ils lui ont donné pour servir de contrepoison au venin qu'elle renferme : c'est en ces termes que s'en est expliqué un des Prélats de l'Assemblée de 1714. mais aujourd'hui il n'est plus question des explications, on rejette ce contrepoison; & il faut avaler le venin tout pur en recevant purement & simplement la Bulle avec toutes ses erreurs.

Jusques ici l'on n'osoit produire au grand jour les erreurs qu'elle établit, l'on s'efforçoit de faire croire que la condamnation ne tomboit que sur des mauvais sens que l'on prêtoit par violence & sans raison aux propositions innocentes condamnées par la Constitution. Mais aujourd'hui on leve le masque qui cachoit l'erreur, & l'on parle plus naturellement. Plusieurs Prélats viennent de s'élever contre toutes les explications par des Mandemens ou des Ecrits Publics. M. de Saintes entre autres ose bien attaquer dans une Ordonnance les XII. Articles que Benoît XIII. a trouvé saints & orthodoxes, & qu'il étoit prêt de publier en faveur de la doctrine Catholique, le Cardinal Paulucci en a congratulé ce Prélat par une lettre qu'il a écrite à M. le Nonce. M. l'Archevêque de Malines répand un Ecrit approuvé par le dépositaire de sa confiance, le Doyen de son Eglise, lequel Ecrit condamne comme contraire à la Constitution *unigenitus* la doctrine de ces XII. Articles. Cet Ecrit ne permet pas que l'on dise qu'on ne resiste jamais à la volonté absolue de Dieu, quoique tous les Théologiens, & Molina même reconnoissent que cette Proposition appartient à la foi ; il insinue contre la doctrine expresse de saint Paul que la foi en Jesus-Christ, n'est point necessaire pour être sauvé, & que la grace étoit attachée à la Loi de Moïse ; il prétend que les endurcis & les aveugles ne pécheroient plus, si Dieu en punition de leurs crimes leur retiroit sa grace : il ose avancer que l'obligation de rapporter à Dieu ses actions & de les faire toutes pour son amour & pour sa gloire, est une erreur cent fois condamnée ; que l'amour de Dieu n'est pas necessaire pour obtenir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Penitence, ni même dans celui du Baptême ; & à ce sujet il se joue par une interprétation extravagante des Conciles d'Orange & de Trente. Il porte son antichristianisme jusqu'à

qu'à dire que s'il falloit differer l'absolution aux pécheurs qui sont coupables de crimes énormes, ou qui sont dans l'habitude ou dans l'occasion du péché mortel, ce seroit fait du Sacrement : il rappelle l'erreur du péché philosophique & l'ose bien attribuer à saint Thomas. * Enfin il se declare ouvertement contre la lecture de l'Ecriture sainte, & en faveur des prétentions ultramontaines.

Voilà donc la doctrine de la Constitution dévoilée, & les erreurs monstrueuses qu'elle établit, proposées dans leur naturel. Voilà pourquoi l'on fait jouer tant d'intrigues en Flandres, en France & à Rome pour empêcher Benoît XIII. de publier les XII. Articles. Ce sont toutes ces erreurs qu'il faut croire en recevant la Constitution, si l'on ne veut être déclaré hérétique & privé des Sacremens même à la mort. C'est-à-dire que l'on ne pourra plus à l'avenir être membre de l'Eglise, si l'on ne prend les armes contre la Toute-puissance de Dieu & contre l'obligation de l'aimer, & si l'on ne suit la doctrine corrompue des Jesuites comme la regle de la foi que nous présente la Constitution.

Cependant ces erreurs font & feront de jour en jour de nouveaux progrès parmi le peuple par le crédit de la Constitution, la foi s'éteint, la corruption des mœurs augmente à vue d'œil.

Après cela, quand on voit les Papes & les Evêques appuyer de toutes leurs forces une si étrange Constitution, & poursuivre sans relâche ceux qui la rejettent, n'est-ce pas la foi elle-même qui nous porte à examiner si nous ne sommes point dans ces tems de séduction prédits par Jesus-Christ & par l'Apôtre, où Jesus-Christ est de nouveau condamné & excommunié dans

 sa

* On trouve dans la Rémontrance des Jesuites à M. d'Auxerre plusieurs de ces erreurs soutenues avec la derniere effronterie.

sa Vérité & dans ses membres par les Chefs de l'Eglise, comme il l'a été autrefois dans sa personne par les Chefs de la Synagogne, & n'avons-nous pas lieu de dire qu'il est renoncé par les branches étrangeres, comme il a été autrefois par les Juifs qui étoient les branches naturelles ?

Mais, dira-t-on, y a-t-il quelque comparaison à faire entre les Pontifes de l'ancienne Loi, & ceux de la Loi nouvelle, entre l'arrêt de mort prononcé contre Jesus-Christ & la Constitution qui condamne les Propositions du P. Quesnel, & qui prononce l'excommunication contre tous ceux qui oseront les soutenir ?

Oui sans doute, comme la Loi ancienne étoit l'image & la figure de la Loi nouvelle, les anciens Pontifes étoient en quelque chose la figure des Pontifes de l'Eglise, & les prévarications des Ministres de la Synagogue avoient des proportions avec les prévarications des Ministres de la Religion chrétienne. Dieu avoit établi une autorité dans la Religion Judaique qui avoit des proportions & des rapports avec celle qu'il a établi dans la Religion chrétienne. Et comme il a donné aux Evêques le droit de juger des matieres de la Religion, il avoit aussi donné aux Pontifes anciens le droit de juger des questions qui s'élevoient ; & il falloit bien qu'il leur eût donné des moyens de ne se pas tromper dans leurs jugemens, puisqu'il avoit ordonné sous peine de mort de s'y soumettre. Ces moyens étoient d'étudier l'Ecriture, & d'opposer les regles qui y sont prescrites pour les jugemens, comme sont celles-ci, de juger sans passion & sans acception des personnes ; de bien examiner la vérité des faits, & de ne rien prononcer sans des témoignages certains & sur la déposition de plusieurs temoins irréprochables. Dans les affaires douteuses & difficiles, ils devoient assembler le grand Sanedrin & le Conseil souverain. Ils devoient con-

consulter Dieu, & Dieu leur répondoit & leur faisoit connoître sa volonté en plusieurs manieres & sur tout par le moyen de l'Ephod.

Ce sont à peu près les mêmes regles que doivent suivre les Pontifes de la Religion chrétienne, s'ils ne veulent pas se tromper. L'Ecriture, la Tradition & les saints Canons doivent être le fondement de leurs décisions. Ils doivent se dépouiller de toute passion & joindre à la priere un examen exact & suffisant, & ne prononcer qu'après une discussion canonique qui leur donne une certitude entiere de la vérité. Dans les points difficiles & contestés, ils doivent s'assembler de toutes les parties du monde en Conciles pour y examiner qu'elle est la foi unanime de toute l'Eglise; & il faut sur tout que la brigue, la crainte & l'esperance, n'influent en rien dans leurs jugemens. Ainsi la comparaison des Pontifes de la Loi ancienne avec ceux de la Loi nouvelle, a de la justesse jusqu'à un certain dégré.

Il est vrai que l'ancienne autorité devoit finir, parce que la Loi de Moïse n'étoit qu'une figure qui devoit disparoitre lors que la vérité qu'elle figuroit auroit pris sa place, & qu'au contraire l'autorité de l'Eglise doit durer ainsi que l'Eglise jusqu'à la consommation des siécles; mais en quoi cela nuit-il au parallele que nous faisons ici, puisque lors que Jesus-Christ fut condamné par Caïphe, la Loi & son autorité subsistoient encore, & qu'elles n'ont pris fin qu'au moment de sa mort, lorsqu'il eut crié tout est consommé: sans parler d'un reste d'autorité qui a subsisté, comme par une espece de tolerance de la part de Dieu, dans les Chefs de la Synagogue jusqu'á la ruine du Temple, de la Ville de Jerusalem, & de toute la Judée?

Voyons maintenant la proportion qui se trouve entre l'arrêt de mort prononcé par Caïphe contre Jes

Christ & la Constitution par laquelle Clement XI. condamne le Livre du P. Quesnel & 101 Propositions qui en sont tirées, & excommunie ceux qui les défendent. Elle s'y trouve toute entiere quant au fond & quant à la forme.

Quant au fond, comme Caiphe a condamné Jesus-Christ, la Constitution a condamné sa Verité. Jesus-Christ s'appelle lui-même la Verité, & ainsi condamner la Verité, c'est condamner Jesus-Christ même. * Mais encore quelles verités sont condamnées par la Constitution? Des verités plus précieuses & plus cheres à Jesus-Christ que sa vie même temporelle; le droit qu'il s'est acquis par son sang de se choisir & de se former des Elus, la force & l'efficacité de sa grace, la nécessité de sa médiation, de la foi & de l'esperance en ses merites, l'obligation de l'aimer lui & son Pere, de lui rapporter toutes nos actions, & de nous approcher de lui avec foi & avec amour, & non avec des passions brutales, ou par la seule crainte comme les bêtes, & plusieurs autres verirés semblables. Condamner tant de saintes verités qui font l'ame de la Religion, n'est-ce pas condamner Jesus-Christ même? & c'est ce qu'à fait la Bulle. Voilà donc une juste proportion quant au fond entre le jugement de Caiphe & celui de cette Bulle.

Mais si l'injustice est la même pour le fond de l'un & de l'autre jugement, elle est aussi la même pour la forme. Mêmes passions, mêmes intrigues dans les Pharisiens & les ésuites promoteurs de l'une & l'autre affaire: mêmes carecteres dans les Juges: même foiblesse dans

* M. l'Evêque de soissons n'a pû s'empêcher de reconnoître lui-même la verité dans plusieurs Propositions condamnées: & de-là l'étrange & l'impie paradoxe de ce Prélat, que l'Eglise peut condamner des propositions veritables. 1. *Avert. pag.* 5.

dans le peuple. L'envie, la haine, un faux zele de religion animent les Pharisiens contre Jesus-Christ & contre la pureté de sa doctrine. Les mêmes passions animent les Jesuites contre la doctrine de l'Evangile, contre la grace de Jesus-Christ & l'obligation de servir Dieu par amour ; contre le P. Quesnel & contre ses illustres approbateurs. Les Pharisiens à force de crier contre le Sauveur, à l'impie, au blasphémateur, & les Jésuites à force de crier contre les verités qu'ils haissent, à l'hérésie. De part & d'autre on indispose les Juges, on les prévient, on les anime. On prend la resolution, sur ces accusations vagues, de perdre avant que d'avoir examiné : on cherche ensuite des crimes qui puissent servir de prétexte à la condamnation, & on n'en trouve aucun. Que fera-t-on ? renvoyera-t-on l'accusé absous ? mais l'on est engagé, & l'on a honte de reculer. On leur fait des crimes de ce qu'il y a de plus innocent & de plus saint, tant la passion est capable d'aveugler. Jesus-Christ avoue qu'il est le Messie ; quoi de plus consolant pour les Juifs qui l'attendoient avec ardeur depuis tant de siécles ! Et on dit : il a blasphémé. Le P. Quesnel enseigne que Dieu est tout puissant pour convertir & sauver un pécheur quelque endurci qu'il soit ; que l'homme est fait pour aimer Dieu, & qu'il doit en conséquence lui sacrifier par amour tous les mouvemens de son cœur, & toutes les actions de sa vie. Quoi de plus grand ! quoi de plus capable de transporter de joye des chrétiens ! & la Bulle le condamne comme *un maître d'erreur, un séducteur, un fils de l'ancien pere du mensonge.*

Mais encore sur quel fondement a-t-on pû prononcer à Rome un tel jugement ? Depuis un certain tems, ce n'est plus l'Ecriture ni la Tradition que la Cour Romaine consulte pour ses décisions ; infatuée de l'orgueilleuse prévention de son infaillibilité, elles les re-

gle

gle sur les démarches précedentes, quelques irregulieres & téméraires qu'elles puissent avoir été ; & il falloit qu'elle eût encore ce trait de ressemblance avec la Synagogue. Les Pharisiens avoient engagé les Princes des Prêtres à défendre, sans aucun examen, de reconnoître Jesus-Christ pour le Messie sous peine d'être excommunié & chassé de la Synagogue. Voilà pourquoi, lors que étant interrogé par Caiphe, il eut avoué qu'il étoit le Messie, ils crurent qu'il étoit superflu de faire de plus amples informations. Des gens pleins d'eux-mêmes & qui se croyent les seuls oracles infaillibles, n'ont garde de reculer : ce seroit se reconnoître capables de se tromper : il vaut mieux que le Messie meure, que d'examiner si Jesus-Christ n'est pas en effet le Messie : ç'auroit été donner atteinte à leur autorité.

Voilà au naturel l'esprit de la Cour de Rome, jamais elle ne recule, le moindre petit Bref donné à l'avanture, un Decret de l'Inquisition, une Bulle fabriquée contre toutes les regles comme la Bulle contre Baïus, qui n'aura jamais été publiée ni reçue selon les formes canoniques, sont pour elles des oracles infaillibles, qu'elle préfere à l'Ecriture, aux décisions des Conciles & au sentiment unanime des Peres. Les Jésuites avoient obtenu un Bref d'Alexandre VII. favorable à la suffisance de la crainte sans amour dans le Sacrement de Pénitence, & un Bulle pour le Formulaire qui condamnoit les cinq fameuses Propositions, non plus seulement en elles-mêmes, car personne ne les soutenoit, mais, dit cette Bulle, dans le sens de Jansenius. Il n'avoit pas auparavant fait examiner Jansenius. Qu'importe, il l'avoit condamné. Ceux qui étudieront son texte avec le plus d'application qu'ils pourront, déclareront qu'ils n'y trouvent que le seul dogme de la grace efficace par elle-même, soutenue par saint Augustin, par S. Thomas & par toute la Tradition. Les Partisans de Mo-

lina

lina feront souvent une declaration semblable. Qu'arrivera-t-il ? La Cour Romaine avouera-t-elle sa faute ? Point du tout. Il faut plutôt que la Verité perisse, que de donner la moindre atteinte à son infaillibilité prétendue. Le Pere Quesnel a osé soutenir l'insuffisance de la crainte & la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence, & la grace efficace par elle-même; il aura pour lui l'Ecriture, les Conciles & les Peres si vous voulez, mais il faudra que lui & les saintes vérités qu'il défend, soient condamnés avec autant d'injustice & d'irrégularité que Jesus-Christ l'a été autrefois.

Quelques faux témoins en changeant quelques paroles de Jesus-Christ, changerent aussi le sens de ce qu'il avoit dit. Ils l'accusoient d'avoir dit: Je puis détruire ce Temple fait de la main des hommes, comme ayant parlé du Temple materiel de Jerusalem, au lieu qu'il n'avoit entendu parler que de son corps qui étoit le vrai Temple de Dieu. Détruisez ce Temple, & dans trois jours je le rétablirai. De même pour rendre susceptibles d'un mauvais sens quelques propositions du P. Quesnel, on les a mutilées & tronquées malicieusement. Les témoins qui déposerent contre le Sauveur, ne s'accordoient point entre eux, dit l'Evangile. Les Evêques aussi qui sont les témoins ainsi que les Juges de la doctrine, ne s'accordent point entre eux sur les sens des propositions du P. Quesnel ; & par là, on les a convaincus cent fois d'avoir porté, l'oserois-je dire, un faux témoignage contre lui dans l'Instruction Pastorale de 1714. dans le Corps de doctrine de 1720. & dans leurs Mandemens. Un Apôtre a livré Jesus-Christ pour une somme d'argent, & plut à Dieu qu'il n'y eut qu'un de ceux qui se disent les Successeurs des Apôtres, qui par des vues d'interêt ou d'ambition ayent imité la perfidie de Judas. Après l'arrêt de mort prononcé

noncé par Caiphe contre Jesus-Christ, les Princes des Prêtres engagerent Pilate malgré lui à le condamner & à le crucifier. Après la Bulle le Pape & les Evêques ont engagé de gré ou de force les Princes & les Magistrats à leur prêter main forte pour faire recevoir la Bulle, chacun sait combien de tems l'Empereur a resisté & refusé d'autoriser cette Bulle infortunée, & les motifs qui l'ont enfin déterminé à l'accepter. Voilà donc une proportion frapante entre la condamnation de Jesus-Christ & celle de la doctrine du P. Quesnel, tant dans la forme que dans le fond.

On trouve même de certaines irregularités dans le dernier jugement qui ne se voient pas dans celui de Caiphe. Car enfin Caiphe a interrogé & entendu Jesus-Christ, & la Cour de Rome a réfusé d'entendre le Pere Quesnel dans ses défenses, quoiqu'il l'ait demandé par deux lettres respectueuses. La cause de Jesus-Christ a été instruite publiquement; & ceux qui l'auroient voulu, pouvoient prendre sa défense : mais celle du Pere Quesnel s'est traitée dans les tenebres & dans le dernier secret; en sorte que personne n'a pu savoir de quoi précisement il étoit accusé, ni par consequent prendre sa défense.

On pourroit pousser ce parallele plus loin, & comparer la persécution qu'éprouverent les Disciples de Jesus-Christ après sa mort, avec celle qu'éprouvent depuis la Bulle ceux qui réfusent de la recevoir. L'embarras où se trouverent les Princes des Prêtres pour empêcher le progrès de la prédication, le silence qu'ils imposerent aux Apôtres, & la réponse qu'ils en reçurent, qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. La persécution qu'ils exciterent, la fuite & la dispersion des Disciples, toutes ces choses se retracent sensiblement aujourd'hui, & la ressemblance se fait assez sentir d'elle-même.

Les

Les Juifs ont été rejettés non seulement pour avoir fait mourir l'Auteur de la vie, mais encore, selon S. Paul, pour avoit mis leur confiance en la justice de la loi, & non pas en la justice de la Foi; c'est-à-dire, que contens de la pratique exterieure de la Loi, ils en ont négligé & rejetté l'esprit qui consistent dans la foi, dans la confiance aux merites & en la grace de Jesus-Christ & dans la charité & l'amour de Dieu. Mais ne nous trouvons-nous pas aujourd'hui dans la même situation? Quelle idée les chrétiens ont-ils de la justice? On les dispense d'aimer Dieu & d'agir pour lui, & pourvû qu'ils craignent comme les Juifs, & qu'ils pratiquent l'œuvre de la Loi, qu'ils assistent de corps aux prieres publiques; s'ils se confessent sans changer de vie, qu'ils communient quoique pleins de l'amour du monde, on les assure de leur salut. Voilà où tend la Constitution. Puis donc que nous sommes présentement dans la triste situation où étoient les Juifs lorsqu'ils ont été rejettés de Dieu, ceux qui les imitent n'ont-ils pas lieu d'apprehender le même traitement?

Il reste une difficulté à éclaircir qui interesse bien du monde. Je sai bien, nous dit-on tous les jours, que la Constitution est un très-grand mal dans l'Eglise, & qu'il seroit à souhaiter qu'elle n'eût jamais paru: mais moi qui ne l'ai reçue que par obéissance & par un esprit de soumission pour le Pape & pour les Evêques, & qui n'ai agi en cela que suivant les mouvemens de ma conscience qui me dicte que je leur dois une obéissance aveugle, puis-je être coupable devant Dieu pour l'avoir reçue? J'ai consulté ce cas, & l'on m'a assuré qu'on ne pouvoit jamais pécher en obéissant à ses Superieurs & à sa conscience, quand même ce qu'ils nous commandent, seroit en soi un mal véritable.

Il faut avouer qu'on fait aujourd'hui un étrange usage de ces faux principes que la brieveté de cet Ecrit

ne permet pas de refuter. Mais pour en faire sentir la fausseté, il n'y a qu'à se demander à soi-même : Les simples Juifs qui ne consentirent à la mort du Sauveur que par obéïssance & par soumission au Jugement des Princes des Prêtres, ont-ils été exemts de péché? S. Paul en parlant dela persécution qu'il avoit faite à l'Eglise avant sa conversion, témoigne ne l'avoir fait que par un zele de Religion, & en suivant les mouvemens de sa conscience : cependant il se reconnoit pour un grand pécheur, indigne du nom d'Apôtre, parce qu'il a persécuté l'Eglise de Dieu. Toute la Tradition a regardé le crime du peuple Juif comme le plus horrible de tous les crimes. Et Dieu même a fait bien voir quelle étoit son énormité par les châtimens épouventables qu'il en a tiré, & sur tout par la malédiction dont il a chargé ce malheureux peuple, qui depuis prés de dix-huit cens ans est errant dans le monde, accablé d'opprobres & de mépris. Il faut donc se bien convaincre une bonne fois, qu'il n'y a que la verité & la loi de Dieu qui puissent nous mettre à couvert du péché, & que ni l'obéïssance aux Superieurs, ni la conscience, ni l'ignorance dans les choses qu'on est obligé de savoir, ne peuvent jamais nous en exempter.

Ici, dira un autre, je ne vois que trop que la Constitution ne vaut rien; je trouve qu'elle condamne des propositions que je crois être de foi, & qu'ainsi elle merite d'être détestée, mais je n'ose le faire; lors que je veux me déclarer, ma conscience se trouble & s'allarme par la crainte des terribles anathêmes que cette Bulle fulmine contre ceux qui la combattent; de sorte qu'il me semble que je ferois un péché mortel, si je la rejettois. Or c'est un principe certain qu'il n'est pas permis d'agir contre sa conscience : dans cette perplexité je crois que le plus sûr est de demeurer neutre, & c'est le parti que j'ai embrassé.

Je

Je pourrois répondre à ceux qui raisonnent de la sorte, que si l'on encourt l'excommunication en se déclarant contre la Constitution, on l'encourt aussi en demeurant neutre, parce qu'elle exige de tout le monde une parfaite obéissance & une soumission entiere; ainsi ce parti n'est point le plus sûr. Mais supposé qu'on s'imagine qu'il le soit, je demande à ceux qui croient le parti de la neutralité le plus sûr, ce qu'ils auroient cru devoir faire s'ils avoient vécu du tems de Jesus-Christ, aprés que la Synagogue eut prononcé l'excommunication contre ceux qui se déclaroient en sa faveur: auroient-ils jugé que le plus sûr eut été de demeurer neutre, ni pour ni contre Jesus-Christ, c'est-à-dire, qu'apparemment ils n'auroient pas voulu se declarer contre lui, mais aussi qu'ils se seroient bien donné de garde de croire en lui & de le reconnoître pour le Messie; & ainsi ils auroient vécu & seroient morts dans l'infidélité, & la neutralité les auroit conduit à la mort éternelle? Est-ce donc là le parti le plus assuré?

J'avoue qu'on peche en agissant contre les lumieres de sa conscience, quand on n'a pas de lumieres contraires & assez fortes pour s'assurer que la conscience s'allarme mal à propos. Mais quand une fois l'on a compris par les lumieres de la foi & de la raison de quel côté est la vérité, & l'obligation où l'on est de la défendre & de s'y attacher, alors il faut s'élever au-dessus des vaines terreurs d'une conscience scrupuleuse, & les mépriser; il faut passer hardiment par dessus les scrupules mal fondés dont elle est allarmée.

Il n'est pas plus permis de demeurer neutre aujourd'hui que du tems de Jesus-Christ. Quoi! l'on verra tous les efforts des hommes se réunir pour détruire l'Eglise, lui arracher le précieux dépôt de la vérité, & y introduire l'erreur & la corruption, &

l'on gardera le silence! L'on verra s'établir une Bulle qui anéantit le prémier article du Symbole, le grand Commandement de l'amour de Dieu, & la Médiation de Jesus-Christ; qui attaque la Toute-puissance de Dieu, la grace efficace, la nécessité d'aimer Dieu, & de lui raporter toutes ses actions, & qui ouvre la porte à l'impénitence & à la profanation des Sacremens, en abolissant les saintes regles de la Pénitence, & l'on demeurera dans l'indifference! On verra par tout les plus fideles Ministres de l'Epouse de Jesus-Christ bannis, interdits, dépouillés de leurs Bénéfices, jettés dans des prisons & traités en excommuniés; & au contraire les ennemis s'emparer du sacré ministere pour ravager la vigne du Seigneur, & perdre les ames; & l'on redoutera encore des phantomes de scrupules, & l'on s'imaginera que le meilleur parti est de demeurer neutre! C'est bien manquer de foi & d'amour pour l'Eglise affligée d'y voir les loups y tuer & égorger les brebis, sans au moins crier au loup. S'il y a, je ne dis pas des scrupules, mais des peines de conscience bien fondées à se faire, n'est ce pas d'avoir gardé le silence jusques ici : car enfin si tous ceux qui ont senti l'iniquité de la Bulle avoient crié & reclamé, il est constant qu'elle n'auroit fait aucun progrès, & qu'elle seroit tombée dans le néant. L'on doit donc s'imputer à soi-même le ravage qu'elle fait dans l'Eglise de Dieu, & s'efforcer de reparer, s'il est possible, sa faute, chacun en sa maniere selon le rang qu'il tient, & selon la mesure des dons & des talens qu'il a reçus.

Avant que de finir, il faut satisfaire à quelques peines qui viennent naturellement dans l'esprit sur ce que nous avons dit jusqu'ici.

Quelle étrange conduite, dira un Constitutionnaire, admettez-vous en Dieu? Il ordonne aux Juifs son ancien peuple d'obéir & de se soumettre au jugement du souve-

ſouverain Pontife ſous peine de mort. Le Peuple Juif obéit & ſe ſoumet au jugement de Caïphe contre Jeſus-Chriſt en conſentant à ſa mort, & par cette obéiſſance il tombe dans le plus noir de tous les crimes, & attire ſur lui la malédiction de Dieu. De même, Dieu ordonne au peuple chrétien d'écouter & d'être ſoumis aux Paſteurs qu'il a lui-même établis pour l'inſtruire & le conduire dans la voye du ſalut, & c'eſt par l'obéïſſance qu'il leur rend aujourd'hui en acceptant une Conſtitution qui condamne Jeſus-Chriſt dans ſa verité & dans ſes membres, qu'il eſt entraîné dans la ſéduction & dans une eſpece d'Apoſtaſie. Ne ſeroit-on point tenté de rejetter ſur Dieu même la faute que commirent les Juifs en conſentant à la mort de Jeſus-Chriſt & celle que commetroient aujourd'hui les chrétiens en acceptant la Conſtitution ? C'eſt ainſi que l'orgueil humain voudroit faire retomber ſes fautes ſur Dieu même. Mais eſſayons de le venger de cet attentat en faiſant voir que le crime des Juifs qui conſentirent à la mort du Sauveur & celui des chrétiens qui acceptent la Conſtitution, ne doit être imputé qu'à eux ſeuls.

Il faut avouer que les jugemens de Dieu ſur les enfans des hommes ſont terribles, & que jamais la tentation ne fut auſſi délicate ni auſſi dangereuſe qu'elle l'eſt dans ces deux occaſions, où un motif de Religion & l'obéiſſance commandée de Dieu même, ſert de prétexte à la ſéduction. Mais ſans vouloir ſonder la profondeur des jugemens de Dieu que nous devons toujours adorer comme étant auſſi juſtes que redoutables, nous pouvons d'abord répondre avec ſaint Auguſtin, que quand les péchés des hommes ſont montés à leur comble, Dieu, pour les punir, répand alors des ténébres vengereſſes ſur leurs criminelles cupidités. Or jamais les Juifs ne furent ſi corrompus qu'ils l'é-

oient lorſque Jeſus-Chriſt parut parmi eux. A la verité ils avoient porté le culte exterieur de la Religion à ſon plus grand éclat, & la juſtice exterieure à ſa derniere exactitude; mais pour le culte & la juſtice interieure, jamais ces vertus ne furent ſi peu connues. Les principaux des Juifs étoient partagés en deux ſectes, ſavoir, les Phariſiens & les Saducéens : les Phariſiens, il eſt vrai, avoient l'extérieur & l'apparence de la pieté la plus reguliere. Ils ajoutoient à l'obſervation exacte de la loi de Moïſe pluſieurs autres pratiques, mais dans le fond c'étoient les plus méchans des hommes au jugement même de Jeſus-Chriſt : pleins d'orgueil, de vanité & de confiance en leur propre juſtice, ils faiſoient toutes leurs actions pour être honorés des hommes : leur cœur étoit rempli de haine, d'envie, d'avarice, d'impureté & d'hypocriſie; ce qui les rendoit plus criminels aux yeux de Dieu que les idolâtres, les publicains & les femmes débauchées.

Les Saducéens, dont la plûpart des Pontifes & des Prêtres ſuivoient la ſecte, étoient des hommes charnels, qui ne croyoient point d'autre vie que celle-ci; ils ſe livroient à tous les plaiſirs, & ne ſervoient Dieu que par l'eſperance des biens & des grandeurs temporelles qu'ils en attendoient. Tous ces gens-là n'étoient guéres diſpoſés à reconnoître Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, lui qui ne leur prêchoit que l'humilité, le détachement & le renoncement à toutes choſes, & qui ne leur promettoit rien des grandeurs de la terre qu'ils en eſperoient. Ils le méconnurent donc; & ce fut l'effet naturel de leurs paſſions, mais c'en fut auſſi la juſte punition. Le peuple, qui ne valoit gueres mieux que les grands, dont il imitoit les dereglemens & les paſſions, quoique plus diſpoſé à reconnoître Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, néanmoins après la Sentence prononcée par les Princes des Prêtres contre lui, il crut qu'il étoit plus court d'obéir

d'obéir que d'examiner dans une affaire qui n'interessoit point ses passions. Des gens qui n'aimoient que les biens de la terre, ne crurent point devoir s'exposer pour un homme pauvre, qu'ils regardoient comme incapable de les enrichir.

Si à présent nous voulions faire le paralelle des mœurs des chrétiens de notre tems avec celles des Juifs, que de rapports n'y trouverions-nous point? Que chacun le fasse en son particulier, la chose est très-aisée; & je suis sur qu'il trouvera que la corruption des chrétiens de ce tems surpasse de beaucoup celle des Juifs. Après cela il sera facile de comprendre que la Constitution n'a été donnée & reçue que par un effet & une suite naturelle des passions & de la corruption de nos cœurs, & quelle en est en même-tems la juste punition. La doctrine & la morale de l'Evangile que le Pere Quesnel a mise dans tout son jour, étoit trop sainte & trop pure pour des mœurs aussi corrompues que les nôtres. Dans le Livre des Réflexions Morales, le Pere Quesnel conduit & déterminé par son texte, instruit chacun de ses devoirs, & le reprend de ses défauts. En disant à tous la vérité, il s'est attiré l'indignation de plusieurs. Il y attaque de front les vices & la morale corrompue des Pharisiens de notre tems. Il y gémit sur le faste & les prétentions orgueilleuses de la Cour Romaine, sur l'ambition & la vie molle & toute mondaine des premiers Pasteurs, il avertit de leurs devoirs & reprend de leurs desordres avec une sainte liberté, les grands & les petits. Après cela est-il étonnant que les Jésuites plus ennemis que personne du Livre & de la doctrine qu'il contient, ayent pu engager toutes les Puissances, qui y trouvent leur procès tout instruit, à conspirer ensemble pour proscrire & cette doctrine & ce livre par une Constitution telle que nous avons le malheur de la voir aujourd'hui?

Le peuple qui souffre avec moins d'impatience d'être instruit & repris de ses défauts, ne se seroit point porté de lui-même à condamner une doctrine qu'il respecte, ni le livre qui la contient. Mais voyant la condamnation portée par le Pape & les Evêques, réclamera-t-il contre l'injustice? s'attirera-t-il les Puissances à dos? Quel interêt y auroit-il? Après tout, la doctrine de ce livre l'incommode. Il faut s'humilier sans cesse sous la main toute-puissante de Dieu, & n'attendre que de lui seul & de sa grace les mérites & le salut. Il faut aimer Dieu plus que soi-même & que toutes choses, il faut lui rapporter toutes ses actions, sans qu'il soit jamais permis d'agir pour son plaisir, son interêt, ou pour sa propre gloire. Il faut quitter les occasions du péché, & renoncer à ses passions & aux habitudes du péché, avant que d'être reconcilié: franchement une telle doctrine n'accommode pas assez le monde, pour qu'il se fasse excommunier & persecuter pour l'amour d'elle. L'on a bien plutôt fait d'accepter la Constitution par une obéissance qui n'interesse aucune passion.

C'est donc à eux-mêmes que les hommes doivent imputer les fautes qu'ils commettent, lorsque Dieu permet qu'ils soient trompés en punition de leurs péchés. Dieu voulant punir Achab de ses crimes, permit qu'ils fût trompé par 400 de ses Prophetes, qui lui promitent tous une heureuse issue de la guerre qu'il avoit entreprise contre la Syrie. Le seul Prophete Michée au contraire lui prédit qu'il y seroit tué. „J'ai vû „le Seigneur, lui ajouta-t-il, assis sur son Trône, & toute „l'Armée du Ciel au-tour de lui, à droite & à gauche. „Et le Seigneur dit: qui séduira Achab, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, & qu'il y périsse? L'un „dit une chose, & l'autre une autre, mais l'esprit malin „s'avança; & se présentant devant le Seigneur, il lui dit:

„C'est

„ C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur dit: Et com„ ment le séduiras-tu? Il répondit: j'irai, & je serai un „ esprit menteur dans la bouche de tous les Prophetes. „ Le Seigneur lui dit: Tu le séduiras, & tu auras l'a„ vantage sur lui. „ Du tems de Jeremie Dieu permit que tous les Prêtres & les Prophetes trompassent le Roi Sedecias, & tout le peuple, parce qu'il vouloit tirer vengeance des crimes de Jerusalem.

C'est donc en ceci que la justice des Jugemens de Dieu sur les hommes pervers éclate sensiblement. Ce n'est pas Dieu qui les trompe, lorsqu'il semble les tromper, il ne fait que les livrer à leurs passions, qui les trompent & les aveuglent. Si certains Prélats & certains Ecclesiastiques qui ont la réputation de personnes de piété, & qui d'ailleurs ont de l'amour pour la bonne morale jusqu'à un certain point, n'avoient pas été malheureusement prévenus en faveur de la doctrine présomptueuse de Molina sur la grace & la prédestination; & s'ils n'avoient point été enflés secrettement par la confiance en leur propre justice, assurement ils n'eussent jamais voulu recevoir une Bulle qui favorable à leurs erreurs sur la grace & la prédestination, condamne d'ailleurs la bonne morale & la discipline pour laquelle ils ont quelque amour. Mais parce qu'ils ont eu bien plus d'aversion pour les saints dogmes qui humilient l'orgueil des hommes, que d'amour pour la sainte morale, ils ont embrassé avec toute l'ardeur possible une Bulle qui attaque ces précieux dogmes, qui autorise une doctrine qui flate leur amour propre en les rendant les maîtres de leur sort éternel, & qui enleve à Dieu le droit de discerner les bons d'avec les méchans, pour le transporter au libre árbitre. Ils n'ont donc pas balancé à recevoir une Bulle qu'ils sentoient bien être très-mauvaise, en ce qu'elle proscrit plusieurs points importans de la morale & de la discipline qu'ils estimoient,

moient, & ils les ont sacrifiés à la haine qu'ils portoient au dogme de la toute-puissance de Dieu sur les cœurs & sur le sort éternel des hommes en recevant cette Bulle, qui renverse d'un seul coup & le dogme & la morale de l'Eglise. N'y a-t-il donc que l'obéissance au Saint Pere qui les ait déterminés à l'accepter? N'est-il pas visible qu'une passion secrette & imperceptible à leurs propres yeux y a contribué, & les a conduits dans le précipice par un jugement d'autant plus terrible, que leur exemple en a entraîné une infinité d'autres qui ont été seduits par l'apparence de leur piété.

" Si un Prophéte, *Deut.* 13. qui a déja prédit des
" choses qui soient arrivées, vous dit: Allons, & ado-
" rons des Dieux étrangers, ne l'écoutez pas, mais sa-
" chez que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous tente,
" pour sçavoir si vous l'aimez ou non de tout votre
" cœur. " Clement XI. enleve à Dieu par sa Bulle sa toute-puissance sur les cœurs & le droit de disposer du sort éternel de l'homme, pour les transporter au libre arbitre. Il suffit, selon lui, de craindre Dieu pour être justifié: il permet de nous aimer préferablement à Dieu. N'est-ce pas là nous détourner du culte de Dieu, & nous dire: *Allons, adorons des Dieux étrangers*? Car enfin, celui-la est notre Dieu qui dispose de nous comme il lui plaît, ou que nous aimons d'un amour de préference. Ce sera donc notre libre arbitre, ce sera nous-mêmes qu'il faudra adorer comme notre Dieu. Mais c'est un Prophete, c'est un Pape qui l'a décidé. Cependant *ne l'écoutez-pas*, dit l'Ecriture, mais sachez que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous tente, pour savoir, si vous l'aimez, ou non, de tout votre cœur.

Il y à donc des tems où Dieu éprouve les hommes par des tentations très-séduisantes, ausquelles il permet que la plupart succombent en punition des passions secret-

secrettes de leur cœur. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'il ne reste alors aucune ressource à ceux qui ont le cœur droit pour se défendre du piege & de l'erreur. Voyons quelle ressource il restoit aux bons Juifs contre la séduction où étoient entraînés tous les autres par l'Arrêt de mort prononcé par les Princes des Prêtres contre Jesus-Christ, puis nous verrons celle qui reste aux fideles contre la séduction que cause aujourd'hui la Constitution.

Quelle ressource donc pouvoit-il rester aux Juifs après le Jugement solennel prononcé par les Princes des Prêtres contre Jesus-Christ. Dieu, comme nous l'avons déja dit, leur avoit ordonné sous peine de mort de se soumettre à leur Jugement? Que devoit donc faire alors ce peuple? Un Constitutionnaire auroit répondu qu'il falloit se soumettre à ses superieurs, & consentir à la mort de Jesus-Christ; & c'est aussi le parti que prirent la plupart, qui peu sensibles aux interêts de Dieu & de la Religion, & ne connoissant point assez Jesus-Christ, ou n'ayant point d'amour pour lui, crurent que le parti de l'obéïssance étoit le plus sur; & par ce principe, que l'on croit aujourd'hui si assuré, se rendirent participans du crime de Déicide. Mais pour les justes qui attendoient la redemption d'Israël, ils avoient eu le bonheur de comprendre que Jesus-Christ étoit le Messie depuis si long-tems attendu; ses miracles & sa doctrine toute céleste, & sur tout l'innocence de sa vie & l'esprit de grace dont il étoit rempli, ne leur en laissoit aucun doute. Ainsi ils comprirent sans peine l'iniquité du Jugement des Princes des Prêtres, & en conclurent qu'il falloit mieux obéir à Dieu, qui défend de condamner un innocent, qu'aux hommes. Une foi simple & un amour tendre pour le Sauveur leur suffit pour ne pas se rendre à une obéissance injuste, pernicieuse & aveugle.

Il

Il leur fut aisé de voir que ce qui se passoit, étoit l'ouvrage de l'envie, de la haine, de la passion des Pharisiens, & de la prévention des Pontifes; que les témoins s'étoient contredits, & que tout s'étoit fait d'une maniere tumultueuse, sans liberté, sans examen suffisant; en un mot, sans observer aucune des regles que Dieu avoit établies pour des Jugemens. Ils purent se ressouvenir que Jeremie avoit été condamné par un Jugement semblable & par les Prêtres à la mort, qu'il n'évita que par une protection particuliere de Dieu, & qu'Aaron le premier des Souverains Pontifes, avoit autrefois induit tout le peuple à l'idolâtrie, & qu'ainsi l'obéissance qui étoit due aux Prêtres, n'etoit point si générale, qu'elle n'eût quelque exception, lorsqu'il étoit évident que ce qu'ils commandoient étoit injuste. Voilà la ressource qui restoit aux Juifs qui avoient le cœur droit, pour ne pas se rendre par une obéissance aveugle au Jugement de Caïphe & des Pontifes contre Jesus-Christ; & c'est aussi celle qui reste aujourd'hui aux fideles pour se défendre du Jugement prononcé par la Constitution *Unigenitus*.

Jesus-Christ & les Apôtres ont ordonné aux chrétiens d'obéir aux Papes, aux Evêques & aux autres Pasteurs, de les écouter & de s'en tenir à leurs décisions. La Constitution, disent les Molinistes, en est une: que vous reste-t-il donc, si ce n'est de vous y sommettre & de la recevoir? Mais cette Constitution anéantit le premier article du Symbole de la toute-puissance de Dieu, le grand Commandement de l'amour, la lecture de l'Ecriture Sainte, les saintes regles de la Pénitence, & plusieurs autres verités qui appartiennent à la foi de l'Eglise, & que la Tradition nous a transmises. Qu'importe, disent ces aveugles partisans de la Constitution; ce n'est pas à vous à examiner une Bulle d'un Pape, mais à y obéir aveuglement; les Evêques y ont bien obéi;

obéi : qui peut aprés cela lui refuſer l'obéiſſance ? Comment les ſimples fideles pourront-ils ſe défendre de ce piege ? & quel parti prendront-ils dans cette affaire ſi délicate ? Ceux qui n'ont jamais bien connu les ſaintes verités que la Bulle condamne : ceux qui ne les aiment pas, ou qui ne les aiment que foiblement, comme ſont la plupart des chrétiens de ce tems ; qui enyvrés de l'amour du monde & de leurs interêts, ne s'embarraſſent gueres des interêts de la Religion & des choſes de leur ſalut éternel ; ceux-là, dis-je, n'auront garde de ſouffrir une excommunication injuſte, & de s'expoſer à la perſécution pour la défenſe de la vérité. Pluſieurs même ſe feront un merite & ſe perſuaderont faire un acte de religion, que d'accepter la Bulle par obéiſſance & peut-être de crier enſuite à l'hérétique contre ceux qui aiment mieux paſſer pour deſobéiſſans aux hommes, que de renoncer à Jeſus-Chriſt & à la foi. Mais au contraire, ceux qui connoiſſent ces ſaintes vérités, qui les aiment véritablement, qui les mettent en pratique, & qui en préferent la conſervation à leur vie même, n'auront garde de recevoir la Bulle qui les condamne. En liſant les propoſitions qu'elle flétrit, ils reconnoiſſent avec évidence qu'elle condamne les verités de la foi qu'ils ont appriſes dans les Catéchiſmes, qu'ils ont toujours entendu prêcher : cela leur ſuffit pour la rejetter, ſuivant cette regle de ſaint Paul : *Si moi-même, ou un autre Apôtre, ou même un Ange deſcendu du Ciel, vous prêche un autre Evangile, dites-lui anathême.* Si l'on veut les preſſer par le motif de l'obéiſſance, ils répondront qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; que le Pape Libere avec preſque tous les Evêques du monde, a condamné ſaint Athanaſe & la Foi de la conſubſtantialité du Verbe ; qu'Honorius Pape avec tous les Patriarches & les Evêques d'Orient, a décidé en faveur du Monotheliſme. Que l'Egliſe bien loin d'obli-

d'obliger les fideles d'obéir à ces Papes & à ces Evêques, les a condamnés, comme elle fera un jour à l'égard de la Constitution. Qu'il est évident que dans cette affaire toutes les regles des jugemens ont été violées; que tout s'y est fait par capable, par intrigue & par violence, sans examen, sans liberté & sans unanimité. Que les Papes & les Evêques sont entierement divisés sur le fond de la Bulle, qu'ils ne conviennent que du nom de la Constitution, & que la plûpart en la recevant de nom, la rejettent en effet, puisqu'ils en rejettent le sens naturel. De toutes ces raisons, il est aisé aux simples fideles de conclurre, qu'une Constitution si irreguliere & si ennemie de la vérité, n'est pas l'ouvrage de l'Eglise & du Saint Esprit, mais que c'est une conspiration formée par l'Esprit de tenebres contre l'Eglise & contre Jesus-Christ pour lui faire souffrir aujourd'hui dans son corps mystique au milieu de l'Eglise ce qu'il a souffert autrefois dans son Corps naturel de la part des Pontifes de la Synagogue, & que ce seroit consentir à la mort de Jesus-Christ comme les Juifs l'ont fait, d'imiter en ce tems leur aveugle obéissance en recevant la Constitution.

Quelqu'un dira peut-être que Jesus-Christ avoit prouvé sa mission par des miracles, & qu'il n'y en a point en faveur des Appellans. On répond que la mission du Sauveur avoit besoin d'être prouvée par les miracles, étant extraordinaire, mais que la Religion étant une fois établie, elle n'a plus besoin de miracles; que l'Ecriture sainte & la Tradition transmise jusqu'à nous par les défenseurs fideles & intrepides de la vraie doctrine, lui suffisent pour s'assurer de la verité. D'ailleurs on peut dire que les miracles de Jesus-Christ ayant été faits pour établir les verités mêmes que la Bulle condamne, comme la toute-puissance de Dieu sur les cœurs aussi-bien que sur les corps, la necessité
de

de la grace, de la foi & de la confiance en ses merites, & l'obligation de l'aimer, il n'est plus necessaire de demander de nouveaux miracles pour en confirmer la certitude. Cependant Dieu n'a pas voulu laisser l'Eglise affligée, privée de cette consolation, & les verités qu'on veut lui enlever, de cette preuve. On sait la guerison miraculeuse & éclatante de l'hémoroïsse de vingt années qui à été operée à la Procession du Saint Sacrement de la Paroisse de Sainte Marguerite de Paris en 1725. Tout le monde a regardé ce celebre Miracle comme une déclaration du Ciel en faveur de la vérité & de ses défenseurs opprimés. Les efforts qu'ont fait les Constitutionnaires pour anéantir la verité de ce prodige, est la preuve qu'ils ont senti eux-mêmes, qu'il étoit pour eux un sujet de confusion & de condamnation. Ils avoient excité dans cette Paroisse un schisme scandaleux, en persuadant au peuple de cette Paroisse de se séparer de la Communion de son Pasteur & de son Clergé, parce que comme Appellant, il étoit, disoient-ils, hérétique, & qu'il ne pouvoit plus consacrer: car il y en avoit qui alloient jusqu'à ce dernier excès; & Dieu pour les confondre choisit ce saint Pasteur pour faire entre ses mains par le moyen du saint Sacrement, ce miracle, dont tout Paris a été le témoin. On peut dire la même chose de plusieurs autres Miracles operés un mois après celui-ci dans l'Eglise & à la Procession de Sainte Genevieve. On peut en voir les informations qui en ont été faites dans le Greffe de l'Officialité de Paris. Chacun sait que les Religieux de sainte Genevieve sont Appellans, aussi-bien que la plus grande partie du Clergé qui composoit cette auguste Procession. Nous pourrions encore produire plusieurs miracles que Dieu a fait par l'intercession du Pere Quesnel depuis sa mort; mais nous les taisons, parce que l'iniquité des tems a empêché jusqu'ici qu'ils ne fussent rendus

auten-

authentiques par des informations juridiques. * Ainsi il demeure constant qu'il ne manque à la cause des Appellans aucune des preuves qui soutenoient les premiers disciples dans la foi en Jesus-Christ après qu'il eut été condamné & excommunié par les Chefs de la Synagogue.

Ainsi ni le nom de celui qui a donné la Constitution, ni le grand nombre des Evêques qui l'ont reçue, ne doit point faire aujourd'hui d'impression sur l'esprit de ceux à qui Dieu a donné un amour sincere pour l'Eglise & pour la verité; ni les bannissemens, ni la privation de leurs emplois, ni les autres persecutions, ni les excommunications, ne doivent point les ébranler. Par-là ils deviennent plus conformes à Jesus-Christ & à ses premiers Disciples condamnés & excommuniés par les Chefs de la Religion. Saint Basile étoit bien éloigné de croire que le Pape avec le plus grand nombre des Evêques, ne put jamais se tromper, & que les fideles dussent toujours lui obéir. Le Pape Libere & presque tous les Evêques du monde venoient de souscrire à une formule Arienne qui détruisoit la Divinité & la consubstantialité du Verbe; & par tout la persecution étoit allumée contre le petit nombre de fideles qui

* Depuis que cet Ecrit est fait, le raisonnement est devenu plus fort : Dieu a operé plusieurs miracles par l'intercession de Monsieur Rousse, Prêtre Appellant, Chanoine d'Avenai Diocese de Reims. 32 Curés Appellans ou autres en ont atteste la vérité dans une Requête à MM. les Grands Vicaires pour en demander des informations juridiques. Mais ce qui se passe aujourd'hui dans la Capitale du Royaume est aussi admirable que consolant. Dieu s'y déclare en faveur des Appellans par une multitude de miracles éclatans. Ils se font sur le tombeau de Monsieur Paris, Diacre Appellant, mort en 1727. & enterré à S. Medard. M. Le Cardinal de Noailles fit faire des informations juridiques de ceux qui se sont operés de son tems; & tout récemment 24 Curés de Paris viennent de présenter une Requête à M. L'Archevêque, par laquelle ils le pressent de prononcer sur les informations faites sous son Prédecesseur, & d'en ordonner de nouvelles au sujet des merveilles qui s'operent sous leurs yeux.

qui refusoient d'y adherer. Car ce Saint écrivant à des Solitaires persecutés dans cette occasion, pour les précautionner contre l'argument tiré du grand nombre, & les fortifier contre la persecution, leur parle ainsi :

„ Il n'est pas difficile, leur dit-il, de se défendre „ d'un ennemi déclaré ; mais l'on a bien de la peine à „ se précautionner contre un ennemi caché qui vit „ parmi nous. Vos Peres ont souffert la persécution, „ mais c'étoient des idolâtres qui les tourmentoient. „ Ceux qui nous persécutent maintenant n'ont pas une „ haine moins envenimée, mais ils se parent du nom „ de Jesus-Christ pour faire tomber dans le piege ceux „ qu'ils veulent séduire, & pour leur faire perdre la „ gloire de leurs souffrances. Les simples avouent à „ la verité qu'on nous fait des injustices, mais ils ne „ donnent pas le nom de martyre à ce que nous souf„ frons pour la défense de la vérité ..... Souvenez„ vous que les Pontifes, les Scribes & les Anciens é„ toient les chefs de la conspiration qui se forma con„ tre Jesus-Christ : un petit nombre de gens parmi le „ peuple suivit le parti de la vérité. Ce n'est pas la „ multitude, il n'y a que les élus qui marchent dans „ la voye du salut. Il ne faut pas que la foule vous „ épouvante, elle ressemble aux flots de la mer ; un „ petit vent suffit pour l'agiter & la mettre en mou„ vement. Quand un seul juste se sauveroit comme „ Loth se sauva de Sodome, il ne faudroit pas pour „ cela se détourner du bon chemin, ni perdre la con„ fiance qu'on a en Dieu, qui n'abandonne jamais ses „ serviteurs.

Concluons de tout ce que nous avons dit, qu'en considerant avec les yeux de la foi les malheurs dont l'Eglise est aujourd'hui accablée, les vérités que la Constitution proscrit, les erreurs qu'elle autorise, la séduction generale qu'elle cause dans le Clergé & parmi

le peuple, les persécutions qu'elle suscite contre les plus gens de bien & les plus fideles enfans de l'Eglise, le libertinage affreux & le débordement de toutes sortes de crimes qui croissent de jour en jour depuis son arrivée; il est visible que la Passion de Jesus-Christ se renouvelle en ce malheureux tems, que ce divin Sauveur se trouve encore condamné & excommunié dans sa vérité & dans les membres vivans que sa grace lui a reservés, & cela par les Chefs de l'Eglise, comme il l'a été autrefois par les Chefs de la Synagogue.

Cela étant ainsi, ne seroit-il pas bien juste de rendre dans ces tems des hommages particuliers à cet aimable Sauveur, dans cet état de condamné & d'excommunié, qu'il a porté au tems de sa Passion dans sa propre personne, & qu'il porte encore aujourd'hui dans son corps mystique? Quoi de plus digne de la piété de ceux qui aiment sincerement Jesus-Christ, sa verité & son Eglise! quoi de plus capable d'attirer sur eux les graces dont ils ont besoin pour se défendre de la séduction generale, & pour soutenir jusqu'au bout les persécutions ausquelles ils pourront se trouver exposés? Ceux qui ont l'honneur de participer déja en quelque chose à cet état d'humiliation par les épreuves & les persécutions qu'ils souffrent, n'ont pas besoin d'y être exhortés; & ceux à qui la charité rend sensibles les afflictions de l'Eglise leur Mere, & celles de leurs freres ou de leurs peres, s'y porteront sans doute avec toute l'ardeur que la pieté peut inspirer pour une devotion aussi solide. La piété des fideles a introduit depuis quelques siécles plusieurs devotions pour honorer differens Mysteres de Jesus-Christ, comme son Incarnation, sa sainte Enfance, le moment de sa Mort: n'est-il donc pas juste & raisonnable de rendre aussi des hommages particuliers à son état de condamné & d'excommunié par les Pontifes, dans ce tems où ce

Myste-

Mystere se retrace & se renouvelle devant nos yeux?

C'est dans cette vue & pour en faciliter les moyens qu'on propose ici quelques prieres & quelques pratiques de piété qui pourront être utiles à ceux à qui Dieu inspirera cette devotion.

PRATIQUES.

I. Concevoir un nouvel amour pour l'Eglise & son unité, demeurer inséparablement uni au Saint Siege, centre de l'unité, & jamais ne se separer de la charité de l'Eglise, quand même nous en serions retranchés à l'exterieur par la méchanceté des hommes. Respecter sincerement notre Saint Pere le Pape & les Evêques, à cause de l'autorité toute divine dont ils sont revétus, quelqu'abus qu'ils en fassent à l'occasion de la Constitution *Unigenitus:* en parlant d'eux, s'abstenir de tous traits satyriques & méprisans, sans néanmoins rien affoiblir ni omettre des faits qui peuvent servir à défendre la vérité. Leur obéir en tout ce qui n'est pas contraire à l'obéissance que nous devons à Dieu. Mais s'ils veulent exiger de nous quelque chose que Dieu nous défend, comme par exemple, d'accepter la Constitution, leur répondre avec modestie, ainsi que firent les Apôtres aux Princes des Prêtres: (a) *Voyez s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu.*

II. S'affermir de plus en plus dans la foi, croire avec simplicité & sans raisonnement toutes les verités contenues dans l'Ecriture & dans la Tradition, & decidées par le consentement unanime de l'Eglise, ou par les Conciles Oecumeniques, & rejetter avec horreur tout ce qui s'y trouve opposé.

III. Dans les tems d'obscurité, de cabale, de violence &

a Act. 4. 19.

de persecution, ne rien recevoir de nouveau qu'à la faveur de la lumiere de la foi : être sur ses gardes, & attentifs à considerer de quel esprit sont poussés ceux qui nous parlent ; & si la doctrine qu'ils nous proposent, s'accorde avec la foi que nous avons apprise de l'Eglise. C'est dans ces tems de nuages qu'il faut faire usage de cet avis de Jesus-Christ. „ Prenez „ garde aux faux Prophetes qui viennent à vous re- „ vétus de la peau de brebis, & qui dans le fond sont „ des loups devorans; *Luc*. 7. & de cet autre: Si „ un aveugle conduit un autre aveugle, ils tombe- „ ront tous deux dans la fosse. *Matt*. 15. 14.

IV. A la vue de la séduction generale qui s'opere aujourd'hui, trembler & craindre : être bien persuadés que c'est en punition de nos péchés qu'elle arrive, faire pénitence, gemir & prier pour demander à Dieu le discernement necessaire pour ne nous y pas laisser entraîner par l'apparence de l'autorité & par la multitude des séducteurs & des personnes séduites, & obtenir assez de courage pour souffrir de se voir traités en excommuniés, & regardés comme des rebelles à l'Eglise. Il faut donc pour obtenir une grace si rare, beaucoup prier, se détacher de tout pour ne tenir à rien, lire souvent les Propositions condamnées, & en les lisant protester à Dieu, que rien ne sera jamais capable d'affoiblir la foi que nous avons de sa toute-puissance pour nous convertir, & nous faire perseverer ; lui témoignant que toute notre consolation est de savoir que notre salut dépend uniquement de lui, & qu'il ne l'a pas abandonné à notre propre foiblesse ; qu'il veut que nous l'aimions, que nous ne vivions que pour lui, & que l'excellence de la Religion chrétienne est de mettre & de graver son saint amour dans nos cœurs.

V. Lire assidument l'Ecriture Sainte, & particulierement le Nouveau Testament, & sur tout les endroits sur

ſur leſquels tombent les Propoſitions condamnées, qu'il ſeroit bon de voir dans le Livre même des Reflexions Morales du Pere Queſnel, comparant les propoſitions avec le texte, & liſant ce qui les précede & les ſuit: par ce moyen l'on comprendroit le ſens naturel des propoſitions, & l'on ſeroit convaincu de l'injuſtice des Conſtitutionnaires, qui leur prêtent des ſens faux & imaginaires. Il ſeroit auſſi néceſſaire d'avoir quelque livre à la portée de tout le monde, pour s'inſtruire à fond des matieres, comme par exemple, la Verité rendue ſenſible, l'Apologie des Curés de Paris, les Entretiens d'Euſebe, le Catéchiſme Hiſtorique & Dogmatique de la Conſtitution, ou du moins la Conſtitution avec des courtes notes.

VI. Se bien convaincre à la vue de tout ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans l'Egliſe, que c'eſt ici un renouvellement de la paſſion du Sauveur, & de la perſecution excitée contre ſes premiers Diſciples; qu'il eſt de nouveau condamné & excommunié dans ſa Vérité & dans ſes Membres par la Conſtitution, comme il l'a été autrefois dans ſa perſonne par la Sentence de Caïphe; qu'aujourd'hui les miniſtres de l'Egliſe Acceptans, comme autrefois les Pontifes, ont abuſé de l'autorité en violant toutes les regles preſcrites pour les jugemens, & que par conſequent ils ne meritent point d'être écoutés ſur cet article.

VII. Craindre à la vérité l'excommunication; mais ne manquer jamais à ce que nous devons à Dieu, à la verité & a la juſtice par la crainte d'une excommunication injuſte, qui ne peut bleſſer que celui qui la lance. Se ſoutenir alors contre toutes les ménaces & tous les mauvais traitemens par la ſimplicité de la foi & par l'innocence de la cauſe que nous ſoutenons, à l'exemple des Diſciples de Jeſus-Chriſt, que toutes les ménaces des Princes des Prêtres ne purent jamais empêcher de

confesser Jesus-Christ. Rappellons-nous la fermeté de l'aveugle né, qui aima mieux souffrir l'excommunication & être chassé de la Synagogue par les Pontifes, que de manquer de fidélité à Jesus-Christ.

VIII. Si l'on a l'honneur de souffrir pour une si bonne cause, s'estimer trop heureux d'être mis par-là au nombre des Confesseurs de Jesus-Christ & de sa verité : si même il arrivoit qu'on fût traité en excommunié & chassé exterieurement de l'Eglise, se consoler de se trouver en cela conforme à Jesus-Christ & à ses premiers Disciples ; être persuadé que Jesus-Christ y suppléeroit abondament par une plus grande effusion de son esprit & de sa grace, comme il fit à l'égard de l'aveugle né, qui ayant été excommunié & chassé par les Princes des Prêtres, merita d'apprendre de la bouche même du Sauveur, qu'il étoit le Fils de Dieu : verité qu'il n'a declaré ouvertement pendant sa vie mortelle, qu'à ses plus fideles Disciples. Il est bon de lire de tems en tems l'histoire de l'aveugle né. *Joan* 9.

IX. Estimer trop heureux ceux qui ont le bonheur d'être persecutés pour la verité, les honorer & les aider de ses biens s'ils en ont besoin. Conserver la charité envers les persécuteurs, les respecter même s'ils sont nos Superieurs & revétus du caractere de l'autorité, sans neanmoins approuver leur conduite en ce point. Avoir de la compassion pour ceux qui sont séduits, & prier pour eux. Ne point s'enfler d'orgueil en se préferant à eux, mais remercier la divine bonté de nous avoir daigné préferer à tant d'autres en nous preservant d'une si funeste chûte, & nous défier beaucoup de notre propre foiblesse, selon cette parole de l'Apôtre : *Que celui qui se croit ferme, prenne garde de ne pas tomber.* 1. Cor. 10. 12.

X. Ne s'addresser jamais aux Confesseurs qu'on sait être dans l'usage de refuser l'absolution à ceux qui refusent

fusent d'accepter la Constitution & d'interroger tous leurs pénitens sur ces articles. Il faut plutôt mourir sans Sacremens, que de les achepter par cette acceptation, qui renferme une espece d'Apostasie. Dieu suppléeroit alors par une plus abondante communication de sa grace au défaut des Sacremens, dont la dureté des Pasteurs ne nous priveroit que pour n'avoir pas voulu renoncer à sa Verité. Chacun sait que dans le cas de necessité, l'on peut se confesser à tout Prêtre non approuvé, & recevoir de lui l'absolution lorsqu'on n'en peut pas trouver d'autres. Or on seroit dans le cas de nécessité, si tous les Confesseurs aprouvés exigeoient l'acceptation de la Constitution, ils seroient à nôtre égard comme s'ils n'étoient pas, selon cette maxime du Droit: *Ce qui ne peut se faire sans péché, est censé impossible.*

XI. Vivre avec tant de circonspection, de vigilance & de pureté de cœur, que l'on ne commette que les péchés des Justes & des fautes venielles, qui n'ont pas besoin, pour être remis, du Sacrement de Penitence, mais qui s'éffacent par la contrition, les œuvres de misericorde & sur tout par l'Oraison dominicale, comme nous l'apprenons des Peres, & en particulier de saint Augustin. C'étoit la pratique des premiers siécles où l'Eglise ne recevoit selon l'ordre ordinaire, je ne dis pas a la Confession, mais au Sacrement de Penitence & au ministere de clefs, que pour les fautes mortelles. Les personnes scrupuleuses, qui prennent souvent les fautes les plus legeres pour des fautes mortelles, doivent prendre conseil & se conduire par les avis de quelque personne éclairée: autrement elles seront tentées de s'addresser à ces Confesseurs qui les feroient retomber dans le précipice & accepter la Constitution pour obtenir l'absolution.

XII. Prouver sa foi par ses œuvres, & conformer sa vie

aux vérités que l'on défend : ne se pas contenter de reconnoître l'impuissance & la corruption de l'homme, de soutenir la Toute-puissance de Dieu sur les cœurs & la necessité & l'efficacité de la grace & de la médiation de Jesus-Christ, mais s'humilier continuellement à la vue de son extrême misere, & se défier de soi-même, se tenir dans un profond abaissement sous la main toute puissante de Dieu, lui demander par une priere continuelle le secours de sa grace, & s'attacher fortement par la foi, l'esperance & la charité à Jesus-Christ en qui, & par qui seul nous pouvons avoir accès auprès du Pere & obtenir la grace & le salut. Nous combattons pour la défense du grand précepte de l'amour de Dieu, & de l'obligation que nous avons de lui rapporter toutes nos actions : ayons donc soin de pratiquer ce précepte en vivant de son saint amour, & en lui rapportant par ce mouvement tout ce que nous sommes, nos pensées, nos desirs & nos actions. Mais comme la persécution augmente de jour en jour, & que tous ceux qui reçoivent la Constitution, hors un petit nombre de Molinistes ou de scrupuleux exceptés, ne s'y portent que par des motifs de craintes ou d'esperances toutes humaines, il est necessaire de renoncer à tous les desirs du siécle & de fortune, d'être toujours prêts à sacrifier pour la cause de Dieu, établissemens, biens, pays, amis, liberté & la vie même. Mener une vie pauvre & mortifiée, évitant toute délicatesse & superfluité, & ne s'accordant que le simple necessaire pour la nourriture, le vêtement & les meubles, à l'exemple des premiers chrétiens qui se préparoient ainsi à la persécution.

XIII. Enfin méditer sans cesse la Passion & honorer par tous les hommages possibles Jesus-Christ condamné & excommunié autrefois dans sa personne par les Princes des Prêtres, & aujourd'hui dans sa Vérité

té & dans ses Membres par la Bulle *Unigenitus*, par plusieurs Evêques.

Pour honorer le Mystere de Jesus-Christ excommunié.

AU MATIN.

„ LEs Juifs avoient déja conspiré & résolu entre „ eux que si quelqu'un reconnoissoit Jesus pour „ être le Messie, il seroit chassé de la Synagogue. „ Plusieurs des Senateurs crurent en lui, mais à cau-„ se des Pharisiens ils n'oserent le reconnoître de „ crainte d'être chassés de la Synagogue. *Jean.* 9.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Les vignerons le voyant dirent entre eux : voici „ l'heritier, allons, tuons-le, & nous serons les maî-„ tres de son heritage. Ainsi s'étant saisis de lui, ils „ le jetterent hors de la vigne, & le tuerent. *Matt.* 21.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Jesus ajouta. N'avez-vous jamais lu cette parole „ de l'Ecriture? La pierre qui a été rejettée par ceux „ qui bâtissoient, est devenue la principale pierre de „ l'angle. Les Princes des Prêtres & les Pharisiens „ connurent bien que c'étoit d'eux qu'il parloit.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

PRIERE.

SEigneur, vous êtes le Dieu qui avez, &c. page 52.

A MIDI.

„ LEs Princes des Prêtres & tout le Conseil cher„ choient un faux témoignage contre lui pour le „ faire mourir, & ils n'en trouvoient point. Car „ plusieurs déposoient contre lui, mais leurs déposi„ tions ne s'accordoient point. *Matth.* 26.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes, & le rebut peuple, ayez pitié de nous.

„ Le Grand Prêtre l'interrogea & lui dit: Etes„ vous le Christ le Fils de Dieu. Jesus lui répon„ dit: Oui je le suis. En même tems le Grand Prê„ tre déchira ses vêtemens en disant: Il a blasphê„ mé, qu'avons-nous plus besoin de témoins? Vous „ venez vous-même d'entendre le blasphême, qu'en „ jugez-vous?

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Ils répondirent tous: il merite la mort. Aussi„ tôt on lui cracha au visage, on le frapa à coup de „ poing, & d'autres lui donnerent des souflets.

Jesus devenu pour nous anathême & m[illegible], l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

P R I E R E.

SEigneur, vous êtes le Dieu qui avez, &c. page 52.

A U S O I R.

„ Les Princes des Prêtres ayant fait appeller les
„ Apôtres, leur défendirent avec de grandes mena-
„ ces de parler en quelque maniere que ce fut, ni
„ d'enseigner au nom de Jesus. *Act.* 4.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Mais Pierre & Jean leur répondirent: jugez-vous-
„ mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plu-
„ tôt qu'à Dieu; car nous ne pouvons nous empê-
„ cher de parler des choses que nous avons vues &
„ entendues. Ils les renvoyerent donc avec me-
„ naces.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Après qu'on les eut laissé aller, ils vinrent trou-
„ ver leurs freres, & leur raconterent tout ce que
„ les Princes des Prêtres & les Senateurs leur avoient
„ dit. Ce qu'ayant entendu ils éleverent tous leurs

„ voix



...ans l'union d'un même esprit, & lui
„ diren...

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

PRIERE.

SEigneur, vous êtes le Dieu qui avez fait le Ciel & la Terre & tout ce qu'ils contiennent : C'est vous qui avez dit par la bouche de notre Pere David : Pourquoi les Nations se sont-elles émues ? Pourquoi les Peuples ont-ils formé de vains desseins : les Rois de la Terre se sont élevés, & les Princes se sont unis ensemble contre le Seigneur & contre son Christ. Maintenant donc, Seigneur, considerez leurs ménaces : donnez à vos serviteurs, la force d'annoncer votre parole avec une entiere liberté en les remplissant de votre Saint-Esprit. Nous vous le demandons par Jesus-Christ notre Seigneur. *Amen.*

Pour le tems de la Persecution.

„ Vous serez bienheureux lorsque les hommes vous
„ haïront, qu'ils vous sépareront & excommunieront,
„ qu'ils vous accableront d'injures, & qu'ils vous per-
„ dront de reputation à cause du Fils de l'Homme.
„ Réjouissez-vous en ce jour là, & tressaillez de joye,
„ parce que votre récompense est grande dans le Ciel.
„ *Luc.* 6.

Jesus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Sou-



„ Souvenez-vous de ce qu^ je vou.
„ viteur n'eſt pas plus grand que l
„ m'ont perſecuté, ils vous perſecuteront a
„ ils vous feront tous ces mauvais traitemens à cauſe
„ de mon nom. *Joan.* 15.

Jeſus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes, & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

„ Ils vous chaſſeront des Synagogues, & le tems
„ va venir que quiconque vous fera mourir, croira
„ faire un ſacrifice à Dieu. Or je vous ai dit ces cho-
„ ſes, afin que lorſque le tems ſera venu, vous vous
„ ſouveniez que je vous les ai dites. Vous aurez des
„ afflictions dans le monde; mais ayez confiance, j'ai
„ vaincu le monde. *Joan.* 16.

Jeſus devenu pour nous anathême & malediction, l'opprobre des hommes & le rebut du peuple, ayez pitié de nous.

PRIERE.

SEigneur, puiſque le partage de vos Elus en ce monde eſt d'être perſecutés comme vous l'avez été, donnez-nous une foi ferme de cette vérité; donnez-nous en l'amour & le goût, & accordez-nous la grace de ſouffrir avec ſoumiſſion, & même avec reconnoiſſance les perſecutions qui nous ſeront ſuſcitées *Amen.*

A D.

]

DITIONS.

L'Ecrit qu'on vient de lire, est fait pour la consolation des personnes vraiment touchées des maux de l'Eglise. On les suppose droites, sinceres & instruites autant que de bons chrétiens doivent l'être. Avec de telles dispositions elles n'ont trouvé dans cet écrit que des sujets de s'édifier & de s'attacher de plus en plus à l'Eglise & à la verité par un amour sincere.

L'Eglise est indefectible & infaillible; neanmoins il n'est pas impossible qu'en de certains tems la Vérité ne soit attaquée violemment dans son sein, & n'y souffre des obscurcissemens considerables qui la cachent à plusieurs. On peut voir sur cette matiere ce qui en est dit en beaucoup d'ouvrages qui ont paru dans les dernieres disputes, & spécialement en la réponse des six Evêques, qui est de 1723. à l'Instruction Pastorale de M. le Cardinal de Bissy, qu'on lise sur tout les chap. 18. & 25.

L'Eglise est indefectible, parce qu'elle demeurera toujours une grande communion très visible, très nombreuse & très étendue jusqu'à la fin des siecles. On pourra la distinguer d'avec les communions separées, comme on la distingue aujourd'hui de la communion des Calvinistes, des Lutheriens, des Anglicans & des Grecs schismatiques, &c.

L'Eglise est infaillible, parce qu'elle ne peut jamais enseigner l'erreur & qu'elle enseignera toujours la vérité.

Mais il est vrai neanmoins que tous ceux qui sont dans le sein de l'Eglise ne connoissent pas toujours la Verité. Tous les Pasteurs ne l'enseignent pas. Il s'en trouve quelquefois qui enseignent ouvertement l'er-

l'erreur à la place de la Verité. D'autres ſans aller jusqu'à cet excès, s'uniſſent à ces premiers & ſemblent leur prêter du ſecours en ſouſcrivant à des decrets favorables à l'erreur. Lorſque ces deſordres ſe multiplient, ils forment dans l'Egliſe des obſcurciſſemens & des tempêtes. Tous ces maux ont des degrès. Les obſcurciſſemens peuvent être plus ou moins étendus, la tempête plus ou moins violente. Lorſque le mal monte à un certain dégré, cela forme pour l'Egliſe un état également violent & extraordinaire, comme il arriva au tems de l'Arianiſme, comme il arrivera au tems du dernier Ante-chriſt, & comme nous voyons qu'il arrive en nos jours. L'Egliſe eſt alors dans un état, que l'on peut dire ne lui être pas naturel. Les promeſſes qui lui ſont faites, ſubſiſtent, & ont un accompliſſement actuel & préſent; mais bien des perſonnes dont la foi en eſt ébranlée ne voyent pas cet accompliſſement & demandent qu'on le leur montre.

Il faut leur répondre par les principes de Saint Auguſtin expoſés dans l'ouvrage des ſix Evêques, où nous venons de renvoyer. Ces grands Evêques s'attachent particulierement à un endroit de ce ſaint Docteur qui renferme les principes neceſſaires pour éclaircir une matiere ſi importante. Cet endroit ſe trouve dans la lettre 93. addreſſée à Vincent le Rogatiſte. Ce Schiſmatique rappelloit le ſouvenir des malheurs & des deſordres arrivés pendant le tems de l'Arianiſme, & prétendoit s'en ſervir pour dépouiller l'Egliſe de ſes droits les plus ſacrés. Saint Auguſtin ſans diſſimuler la grandeur ou l'étendue des maux qui étoient arrivés alors, fait voir que la main de Dieu, qui veille à la conſervation de ſon Egliſe, avoit ſu allier avec de tels maux, non pas à la vérité l'éclat qui eſt ordinaire à l'Egliſe, mais ſes prérogatives eſſentiel-

tiel-

tielles & inaliénables. Ecoutons les six Evêques qui recueillent de la bouche de saint Augustin ces solides instructions. " Qui peut douter que l'Eglise ne doi-
„ ve être visible? Jusqu'à la fin des siecles on pour-
„ ra la distinguer des communions séparées. Au mi-
„ lieu des plus grands troubles, selon saint Augustin,
„ elle est toute à la fois & obscurcie & brillante; ob-
„ scurcie dans la multitude des personnes qui par sur-
„ prise ou autrement prennent part à ses scandales:
„ brillantes dans ce petit nombre d'hommes très fer-
„ mes que Dieu conserve au milieu d'elle, ensorte
„ que la contagion ne sera jamais assez de progrès
„ pour la faire perir.

„ C'est un grand corps où certains maux s'étendent
„ quelquefois & se multiplient. Plusieurs de ses
„ parties sont attaquées, les unes le sont plus, &
„ d'autres moins, mais le mal n'ira jamais jusqu'à un
„ certain dégré; & il restera toujours des parties
„ assez fermes & assez pleines de vie pour empêcher
„ que le corps entier ne perisse, & pour le faire dis-
„ tinguer sensiblement de ces cadavres infectés qui
„ l'environnent.

„ L'Eglise est un corps visible, elle est vivante par
„ l'esprit de vérité & de sainteté qui l'anime: si elle
„ n'avoit cet esprit, elle périroit. Mais elle l'aura
„ toujours parce que elle ne peut perir. Toujours
„ elle sera sainte & le sanctuaire de la charité. Tou-
„ jours elle sera infaillible & la colomne de la verité.
„ Et comme il peut arriver, selon Saint Augustin,
„ que le plus grand nombre de ceux qui sont dans
„ l'Eglise, soit celui des pécheurs, sans cependant
„ que l'Eglise cesse d'être sainte; aussi peut-il arriver,
„ selon ce Saint Docteur, que le plus grand nombre,
„ les uns par surprise, les autres par d'autres motifs
„ prennent part jusqu'à certain point à des decrets fa-

vora-

„ vorables à l'erreur, ſans que l'Egliſe ceſſe d'être in-
„ faillible.

„ Tel étoit, continue ſaint Auguſtin, ce tems dont
„ ſaint Hilaire parle dans l'endroit où vous avez crû
„ trouver de quoi éluder tant de temoignages de l'E-
„ criture, comme ſi ce ſaint Evêque avoit voulu dire
„ que l'Egliſe avoit peri, & qu'il n'y en eut plus ſur
„ la terre.

Ainſi parlent les ſix Evêques chap. 24. Voici ce qu'ils diſent au chap. 18. appliquant plus particulierement à notre tems les maximes qui ont rapport aux tems de troubles. » Dans ces fâcheuſes conjonctures
„ ni la violence, ni l'artifice ne font jamais que les
„ portes de l'enfer prévalent contre l'Egliſe. Pen-
„ dant le trouble comme avant le trouble, on conti-
„ nue à enſeigner dans ſon ſein la doctrine qui nous
„ vient des Apôtres par une ſucceſſion non interrom-
„ pue. Jeſus-Chriſt qui ſera toujours préſent au mi-
„ lieu d'elle juſqu'à la conſommation des ſiecles, y
„ conſervera toujours des miniſtres fideles qui pre-
„ chent la vérité pure; & quoique le nombre ſoit pe-
„ tit, cependant leur courage qui eſt grand, fait,
„ dit ſaint Auguſtin, que l'Egliſe éclate en leurs com-
„ bats. Ceux même qui par ſurpriſe ou par crainte
„ ſouſcrivent ces decrets artificieux, continuent à en-
„ ſeigner comme auparavant la doctrine opposée à ces
„ decrets; & quelquefois ils en réuniſſent la profeſ-
„ ſion publique avec l'acceptation d'un decret confor-
„ me à l'erreur. Ainſi ils ſe contrediſent eux-mêmes,
„ & contrediſent encore davantage leurs adverſaires
„ auſquels ils paroiſſent s'unir. Les uns le font plus
„ ouvertement & ſur plus de points: les autres d'une
„ maniere moins ouverte, & ſur moins d'articles.
„ Tous prêtent des armes & donnent du ſecours à
„ ce nombre d'hommes plus fideles & plus coura-

„ ceux dont le temoignage devient plus éclatant par „ les souffrances mêmes qui le relevent. . . . . dans „ cette confusion même la doctrine de la Tradition a „ ses caracteres, ausquels on peut la reconnoître, com„ me les fausses décisions ont les leurs par lesquels on „ peut toujours les discerner. Des deux voix qui „ s'élevent alors au milieu de l'Eglise, l'une de la ve„ rité, l'autre de la violence; l'une de l'ancienne do„ ctrine l'autre de la nouvelle, chacune a toujours „ ses marques qui la distingue.

Ainsi, il est vrai que l'Eglise ne manque point de parler alors. De ces deux voix qui se font entendre dans son sein, il n'y en a qu'une qui lui soit propre. C'est par cette voix qu'elle s'explique, & qu'elle enseigne clairement & fortement la verité. C'est ce qui s'accomplit principalement par ces hommes très fermes, de qui S. Augustin dit, que dans les tems des grands troubles l'Eglise jette par eux un grand éclat: *Sed etiam tunc in suis firmissimis eminet.* S. Aug. Tom. 2. pag. 243. Mais il convient en même tems, que dans ces cas extraordinaires les hommes de ce caractere sont en petit nombre, pag. 244. *Illi qui tunc firmissimi fuerunt. . . . . pauci quidem in comparatione caeterorum.*

La verité n'est donc point alors banie de l'Eglise; non seulement elle n'en est pas banie, mais de plus elle n'y est point dans un état invisible, concentrée dans le cœur des Elus, selon la vaine imagination des Protestans, qui ont osé avancer, que c'étoit dans cet état d'invisibilité que la verité s'étoit conservée dans l'Eglise pendant la durée des siécles qui avoient précedé leur prétendue reforme. Remarquez donc que lorsque l'on parle, à la pag. 13. & 14. de cet Ecrit, des Elus, qui seront préservés de la séduction, on est bien éloigné de l'entendre à la maniere des Calvinistes. On ne

ne fait autre chose sinon de
sus-Christ dans l'Evangile, qu   que la sé-
duction sera si grande, que les   es, s'il étoit
possible, seront induits en erreur,   ssage de l'A-
pocalypse qui y est rapporté, que tous adoreront la bê-
te, exceptés ceux dont les noms sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. On reconnoît de tout son cœur qu'au milieu des plus grands obscurcissemens sur la Doctrine, Dieu se conserve toujours au milieu de l'Eglise un certain nombre d'hommes qui reclament publiquement en faveur de la vérité. Dans l'affaire présente les Appellans rendent un témoignage public, éclatant, généreux, perseverant, digne de la cause qu'ils défendent. Ce témoignage est remarquable par les caracteres exterieurs & visibles qui l'accompagnent, indépendamment du caractere de l'élection qui est purement interieur & caché aux hommes. Il faut joindre aux Appellans une infinité de personnes de tous états qui, quoiqu'elles n'ayent pas appellé, ne laissent pas de détester publiquement la Constitution. On peut même y ajouter encore plusieurs de ceux qui l'ont acceptée; la vérité gravée encore dans leur cœur leur arrache tous les jours de la bouche des témoignages qui reclament en sa faveur, & qui déposent contre la Constitution qu'ils ont reçue. Plusieurs continuent à enseigner les verités exprimées par les propositions condamnées; & souvent même, sans qu'ils y pensent, dant les mêmes termes.

Toutes ces choses sont connues & servent à justifier avec évidence à la face de toute la terre la bonté de la cause des Appellans. Mais cela n'empêche point qu'ils ne soient exposés à tous les mauvais traitemens dont nous sommes témoins; & ce ne sont point seulement des maux dans un ordre purement charnel & humain, qu'ils éprouvent: ce ne sont poir

[illegible] riſonnemens, des pertes de biens & a[illegible]ns de ce genre : ce ſont des Sentences & [illegible]ſures, injuſtes à la vérité, mais prononcées [illegible] hommes revêtus de l'autorité la plus ſacrée, p[illegible] des Paſteurs légitimes. C'eſt ce qui donne à la perſécution qu'ils éprouvent un caractere peu commun. C'eſt une tentation ſinguliere, qui demande par conſéquent ſes remedes & ſes conſolations ſingulieres.

Dieu a preparé ces remedes & ces conſolations, c'eſt à nous à les recueillir avec ſoin. C'eſt ce qu l'on a eſſayé de faire dans cet Ecrit. Les Serviteurs de Dieu les plus fideles & les plus ſinceres ſe trouvent aujourd'hui combatus en bien des endroits, par ceux là mêmes que Dieu leur donne pour Paſteurs. C'eſt une étrange épreuve. En cela on ne peut point douter, qu'il ne ſe retrace quelque choſe de ſemblable à ce que Jeſus-Chriſt a voulu qu'il ſoit arrivé à ſa perſonne, & à ſes premiers Diſciples. Par-tout où un Appellant eſt traité comme un excommunié, ou comme un homme digne de l'être : toutes les fois que l'on refuſe les Sacremens à un fidele, parce qu'il ne peut ſe réſoudre à ſouſcrire à la Conſtitution : toutes les fois que pour la même raiſon on prononce des cenſures contre des Prêtres & autres Eccleſiaſtiques ; dans tous ces cas, dis-je, c'eſt la verité, c'eſt Jeſus-Chriſt qui eſt attaqué dans leur perſonne. Il eſt donc vrai que Jeſus-Chriſt ſe trouve de nouveau ſous l'Anathême. Jeſus-Chriſt fut lapidé dans la perſonne de S. Etienne, il étoit perſécuté dans la perſonne de ceux que Saul perſecutoit. De nos jours il a été excommunié dans les ſix Docteurs de Reims ; dans les Curés de Neuilli & de Carvin, Diocéſes d'Angers & de Tournai ; & il continue d'être maltraité dans la perſonne de tous [illegible] éprouvent des traitemens ſemblables.

Cela

Cela n'empêche point qu'il ne reſte da[illegible] [illegible]ſi-nité d'autres membres de l'[illegible]gliſe, dans [illegible]eurs & les Evêques, des lumieres & [illegible]oignages en faveur de la verité. En ſe renfer[illegible] même dans le nombre de ceux qui reçoivent expre[illegible]ment la Conſtitution, les uns croyent quelques-unes des erreurs, d'autres reçoivent la Conſtitution ſans recevoir aucunes des erreurs. Ils ſoutiennent d'une main la vérité même qu'ils flétriſſent de l'autre par l'acceptation de ce Decret fabriqué pour l'anéantir.

Mais aucun d'eux ne vient au ſecours de Jeſus-C[illegible] dans la perſonne de ſes membres. Tous ces hor[illegible] tiennent Jeſus-Chriſt ſous l'Anathême, ou l'y lai[illegible] Heureux ceux qui en portant ce trait de reſſembl[illegible] avec Jeſus-Chriſt, n'en prendront point un ſujet [illegible] ſcandale, mais ſe ſerviront au contraire d'une ſi[illegible]tion ſi ſurprenante pour ſe remplir de plus en plu[illegible] ſon eſprit.

F I N.

FAUTES A

Dans le Parallele

p. 4. *l.* 20. que la Bul
p. 6. *l.* 15. l'auteur de
p. 8. *l.* 7. & vous en
p. 27. *l.* 26. vous ap
p. 37. *à la marge*,
p. 60. *l.* 27. laudamu
p. 63. *l.* 31. Dieu mêı
p. 71. *l.* 9. qui Ciceron
p. 83. *l.* 2. le lange, *me*
p. 99. *l.* 18. que donne,
p. 103. *à la marge*, Ro
p. 107. *à la marge*, *l.* 19
p. 120. *l.* 26. le fond de la
p. 122. *à la marge*, *l.* 3. er
p. 139. *à la marge*, *l.* 7. deni

Dans la Reponse à

p. 7. *l.* 10. Cette Conſtitution, *mettez tou*
lat en effet n'a pas oſé une ſeule fois emp
Jéſuite dans tout ſon Livre; & comme ce m
faire, nous l'avons ſupléé par tout où il ma
p. 13. *l.* 26. une telle concluſion, *mettez*, une te
p. 16. *l.* 29. ſoient peu, *mettez*, ſoient un p
p. 17. *à la marge*, *l.* 7. adeunte, *mettez*, ad
10. adhibente, *mettez*, adhibento.
p. 39. *l.* 25. chapitre il s'agit, *mettez*, cha
& à la ligne ſuivante effacez le point qui e
p. 43. *à la marge*, *l.* 25. c'eſt la prop. *mettez*

Dans les Reflexions.

p. 1. *l.* 11. & que je fais quelques réfle
que je réflechis
p. 44. *l.* 31. *après* manqué, *mettez u*
virgule.
p. [illegible] *l* [illegible] ſurnaturelle.